



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 214

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Secrétaire de séance : désignation
----------------	------------------------------------

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du mardi 29 septembre 2026.

Le Conseil Communautaire :

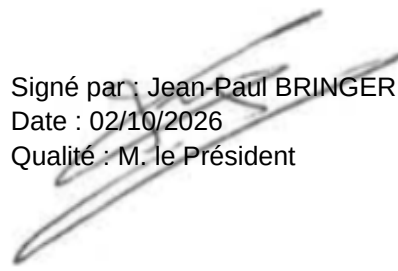
- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Marielle ROCHER pour remplir les fonctions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 215

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Adoption du procès-verbal du 28 juillet 2026
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du :
- 28 juillet 2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du 28 juillet 2026.

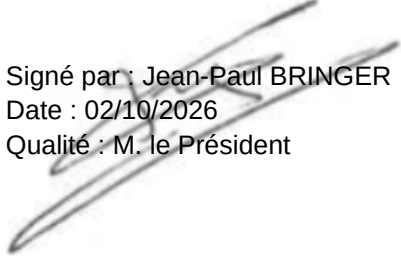
Ce procès-verbal sera consultable sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

<u>VOTE</u> :	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 216

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 29 septembre 2026
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du 8 avril 2026 :

Décision n°191 du 7 juillet 2026 service Mobilités et Déplacements – Modification du contrat de concession de dépôt vente de la Régie des Transports - ajout du paiement par virement

Il a été décidé d'approuver le contrat de concession de dépôt vente qui modifie l'article 4 « Approvisionnement et reversement des recettes ».

Décision n°192 du 15 juillet 2026 service Mobilités et Déplacements – Demande de remboursement d'un abonnement jeune et d'un abonnement trimestriel jeune 2026/2027

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un montant de 308 € à un abonné ; les enfants empruntent les lignes de transports scolaires de la Région et non celles de la Communauté d'agglomération.

Décision n°193 du 15 juillet 2026 service Mobilités et Déplacements – remboursement partiel de 2 abonnements trimestriels jeune 2026/2027

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un montant de 152 € à un abonné suite au dysfonctionnement de la plateforme.

Décision n°194 du 16 juillet 2026 service Direction de l'Eau et de l'Assainissement – Modification de l'index relatif à l'application des clauses de révision des prix

Le lot 2 « rétablissement R11et R12 » du marché de travaux de rétablissement des réseaux d'eau potable – contournement de Saint-Hostien, signé entre la Communauté d'agglomération et la SARL GRAS TP connaît une modification qui doit faire l'objet d'un avenant :

- l'index TP10a – canalisations d'assainissement et d'adduction d'eau sur fourniture de tuyaux a cessé d'être publié et a été remplacé par l'indice TP10f – Réseaux d'eau potable et assimilés.
- la formule de révision prévue à l'article 6.2 du CCAP est remplacée par la formule suivante :

$$C_n = TP10f(n)/TP10f(0)$$

où : Cn est le coefficient de révision

TP10f(n) est la valeur de l'index TP10f du mois n, le mois de réalisation des prestations

TP10f(0) est la valeur de l'index TP10f du mois zéro du marché.

Décision n°195 du 16 juillet 2026 service Sports – subventions aux clubs sportifs – clubs communautaires 2026

Il a été décidé d'allouer des subventions aux associations sportives communautaires dont le nom et le montant figurent de façon individualisée dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 52 900 €.

NOM BENEFICIAIRE	OBJET STATUTAIRE	DESCRIPTIF DU PROJET	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION DU 28 MAI 2026
boxing club vellave	initiation et perfectionnement à la boxe anglaise / loisir et compétition	initiation et perfectionnement à la boxe loisir et compétition	5 000,00 €
les cadets du velay	pratique de l'escrime et du sabre laser/ coordination et organisation de manifestations	pratique de l'escrime et du sabre laser/ coordination et organisation de manifestations	2 500,00 €
club alpin horizon vertical	rendre accessible la pratique autonome et responsable. Pratique de l'escalade	rendre accessible la pratique autonome et responsable. Pratique de l'escalade	5 000,00 €
club vellave de plongée	former aux activités subaquatiques, plongée bouteille et apnée	former aux activités subaquatiques, plongée bouteille et apnée	1 000,00 €
football club de l'anson	enseignement et pratique du football	enseignement et pratique du football	5 000,00 €
le puy kendo & laïdo	pratique du kendo et du laïdo	pratique du kendo et du laïdo	1 000,00 €
le puy baseball club /les sharks	pratique du baseball	pratique du baseball	1 500,00 €
le puy en velay triathlon	pratique du triathlon	pratique du triathlon	3 000,00 €
le puy savate boxe	développer la boxe française	développer la boxe française	5 000,00 €
les hommes oiseaux haute-loire	développement et pratique d'une ou plusieurs disciplines de la fédération française de vol libre	développement et pratique d'une ou plusieurs disciplines de la fédération française de vol libre	500,00 €
les planeurs du velay	l'enseignement et la pratique du vol en planeurs	l'enseignement et la pratique du vol en planeurs	400,00 €
paracub du velay	parachutisme	parachutisme	500,00 €
première compagnie des archers du velay	pratique et la promotion du tir à l'arc	pratique et la promotion du tir à l'arc	1 000,00 €
sports loisirs brivols canoë kayak	pratique des activités en pleine nature dont le canoë kayak et disciplines associées	pratique des activités en pleine nature dont le canoë kayak et disciplines associées	400,00 €
tir sportif de beaulieu embavez	la pratique du tir sportif de loisir et de compétition dans les disciplines régie par la fédération française de tir	la pratique du tir sportif de loisir et de compétition dans les disciplines régie par la fédération française de tir	1 100,00 €
Twirling-club de saint germain la prade	pratique, développement et promotion du sport de twirling bâton et participation aux manifestations officielles de la fédération ffbt	pratique, développement et promotion du sport de twirling bâton et participation aux manifestations officielles de la fédération ffbt	2 500,00 €
velay athlétisme	pratique de l'athlétisme	pratique de l'athlétisme (entraînement et compétition)	4 500,00 €
velay roller	développer et promouvoir les activités sportives ou culturelles des sports de glisse (roller, skate, patinette...)	développer et promouvoir les activités sportives ou culturelles des sports de glisse (roller, skate, patinette...)	500,00 €
volley olympique du puy	Pratique, développement et la promotion du volleyball en loisir et en compétition à partir de 3 ans	Pratique, développement et la promotion du volleyball en loisir et en compétition à partir de 3 ans	4 000,00 €
les vulcains sub vellave	pratique des sports subaquatiques plus particulièrement le hockey	pratique des sports subaquatiques plus particulièrement le hockey	5 000,00 €
Ipulsion sports et handicap du velay	proposition d'activités sportives à des personnes en situation de handicap (sarbacane, pétanque assise, judo...)	proposition d'activités sportives à des personnes en situation de handicap (sarbacane, pétanque assise, judo...)	1 500,00 €
espertel freediving/ école d'apnée 43	pratique de l'éducation physique, des sports, protection du milieu naturel et plus particulièrement de développer et favoriser le monde subaquatique : notamment la pêche sous-marine, la plongée en scaphandre	pratique de l'éducation physique, des sports, protection du milieu naturel et plus particulièrement de développer et favoriser le monde subaquatique : notamment la pêche sous-marine, la plongée en scaphandre	500,00 €
association du golf du puy-en-velay	pratique et développement du golf	école du golf (pratique et développement)	1 500,00 €
			52900

Décision n°196 du 16 juillet 2026 service Sports – subventions aux clubs sportifs : manifestations 2026

Il a été décidé d'allouer des subventions d'un montant total de 7 350 € aux associations sportives pour l'organisation d'événements sportifs durant l'année 2026 dont le nom et le

Délibération n° DEL_CC2026_216 du 29/09/2026

montant figurent de façon individualisée dans le tableau ci-dessous :

SERVICE INSTRUCTEUR	NOM BENEFICIAIRE	OBJET STATUTAIRE	LIBELLE EVENEMENT / MANIFESTATION	DESCRIPTIF DU PROJET	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION SPORT DU 28 MAI 2026
SPORT	association jogging ski triathlon	organisation de course pédestre	15 kilomètres Internationaux du puy-en-velay	l'épreuve a été créée en 1983 et fête sa 43ème édition. Elle s'inscrit dans la lignée des précédentes à savoir une compétition de niveau international avec la présence d'athlète de haut-niveau	4 000,00 €
SPORT	vélo club du velay	club et école de cyclisme, elle a pour but d'encourager la pratique du sport cycliste (route, vtt, cyclo-cross)	grand prix d'allègre	le grand prix d'allègre est la course la plus ancienne et la renommée du département, héritière des courses de vogue avant même la 2nde guerre mondiale et dès 1949 après la 2nde	1 350,00 €
SPORT	boxing club vellave	initiation et perfectionnement à la boxe anglaise / loisir et compétition	boxing night #4	présenter sur l'agglomération ponctue une manifestation de boxe anglaise permettant aux boxeurs amateurs de combattre une fois dans l'année devant leurs familles et amis	1 000,00 €
SPORT	groupe cyclo de couzon	pratique du cyclotourisme	9ème édition ronde des plaquerettes 2026	continuer de développer le sport vélo chez les féminines. Ouverts aux femmes et aux hommes le parcours du samedi met à l'honneur les féminines.	500,00 €
SPORT	volley olympique du puy	Pratique, développement et la promotion du volley-ball en loisir et en compétition à partir de 3 ans	green volley 10ème édition	tournoi jeunes 10 équipes et adultes 60 équipes. Tournoi de clôture de la saison	500,00 €
SPORT Somme					7 350,00 €

Décision n°197 du 22 juillet 2026 service Musée/Pays d'art et d'histoire – articles boutique service patrimoine – tarification

Il a été décidé de fixer le tarif individuel des « ouvrages publications, objets dérivés, produits alimentaires, papeteries et objets d'art & artisanat » de la boutique service patrimoine comme suit :

Objets d'art et d'artisanat	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Bougie parfumée Apoticari	46,67 €	20 %	56,00 €
Savon artisanal Verveine Apoticari	15,00 €	20 %	18,00 €
Gel lavant mains Apoticari	43,33 €	20 %	52,00 €
Gel douche Verveine Apoticari	24,17 €	20 %	29,00 €
Eventail	20,83 €	20 %	24,99 €
Grandes créoles ouvertes BD	46,00 €	0 %	46,00 €
Moyennes créoles fermées BD	49,00 €	0 %	49,00 €
Broches céramique BD	20,00 €	0 %	20,00 €
Boucles clous moyenne BD	30,00 €	0 %	30,00 €
Boucles d'oreilles crochet BD	42,00 €	0 %	42,00 €

« Boutique Service Patrimoine » fait référence aux divers espaces boutiques du service Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dont le site du Musée Crozatier, mais pouvant être aussi délocalisée sur d'autres espaces en fonction des besoins du service.

Décision n°198 du 22 juillet 2026 service Musée-Pays d'art et d'histoire – articles boutique service patrimoine – tarification

Il a été décidé de fixer le tarif individuel des « ouvrages publications, objets dérivés, produits alimentaires, papeteries et objets d'art & artisanat » de la boutique service patrimoine comme suit :

Ouvrages, publications	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Catalogue « Beauté(s) » FITE	23,70 €	5,50 %	25,00 €

« Boutique Service Patrimoine » fait référence aux divers espaces boutiques du service

Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dont le site du Musée Crozatier, mais pouvant être aussi délocalisée sur d'autres espaces en fonction des besoins du service.

Décision n°199 du 23 juillet 2026 service Commande publique – Etude pour la préservation et l'optimisation des zone d'expansion de crue (ZEC) dans le cadre du programme d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) marché n° A2026013 – attribution

Il a été décidé de passer selon la procédure formalisée, le marché n°A2026013 de services d'études pour la préservation et l'optimisation des zones d'expansion de crue dans le cadre du Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'action de prévention des inondations (PAPI), pour une durée de 15 mois, avec l'entreprise suivante :

CEREG ALPES RHÔNE AUVERGNE

115 RUE HENRI MALARTRE

69530 BRIGNAIS pour un montant de 89 587,50 € HT.

Décision n°200 du 24 juillet 2026 service Direction de l'Eau et de l'Assainissement – convention boues STEP Lavoûte sur-Loire – Le bourg

Il a été décidé de signer une convention qui permet d'encadrer la valorisation par épandage agricole des boues produites par la station d'épuration de LAVOUTE-SUR-LOIRE-Le Bourg, dans le cadre du plan d'épandage. Cette convention a une durée de 3 ans et sera reconduite tacitement, avec les agriculteurs dont les terrains sont susceptibles de recevoir boues produites.

Décision n°201 du 24 juillet 2026 service Direction de l'Eau et de l'Assainissement – convention boues STEP Craponne sur Arzon

Il a été décidé de signer une convention qui permet d'encadrer la valorisation par épandage agricole des boues produites par la station d'épuration de CRAPONNE-SUR-ARZON - Le Bourg, dans le cadre du plan d'épandage.

Cette convention a une durée de 3 ans et sera reconduite tacitement, avec les agriculteurs dont les terrains sont susceptibles de recevoir boues produites.

Décision n°202 du 27 juillet 2026 service Administration générale – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de requalification des têtes de lignes porcine et ovine de l'abattoir de Polignac

Il a été décidé de passer un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de requalification des têtes de lignes porcine et ovine de l'abattoir de Polignac avec la société Li2A sise 44 avenue de Beaulieu – 63112 CEYRAT, pour un montant de 59 882,80 € HT (tranche ferme : 55 426,80 € HT ; tranches optionnelles : 4 456,00 € HT).

Décision n°203 du 27 juillet 2026 service Finances – Régie de recettes et d'avances auprès de la régie des transports : modification de l'acte de création

Il a été décidé de modifier les articles suivants comme suit :

ARTICLE 4 : Il est créé des sous régies de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif des sous régies.

Sous Régie des Dépositaires

Sous Régie des Contrôleurs

Sous Régie de la Boutique Tudip

ARTICLE 5 : La régie encaisse les produits suivants :

1/ Pour le compte de la collectivité

- Vente de titres de transports voyageurs

- Produits des activités annexes,
- Vente de titres multimodaux « combiné TER + TUDIP »,
- Reversement par la SNCF de la part TUDIP, déduction faite des commissions de distribution.

2/ Pour le compte d'un tiers

- Vente, renouvellement, reconstitution de cartes Oûra,
- Lecteur de carte
- Vente d'abonnements via le site Oûra
- Vente de titres multimodaux « combiné TER + TUDIP »,
- Reversement par la Régie de la part SNCF, déduction faite des commissions de distribution.

ARTICLE 6 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- virements bancaires
- paiement sécurisé sur internet
- numéraire
- chèques bancaires
- cartes bancaires
- paiement via application mobile.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de tickets, factures ou cartes d'abonnement.

ARTICLE 13 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé en monnaie fiduciaire à 30 000 € (40 000 € de juin à septembre) et l'encaisse consolidée à 150 000 € (230 000 € de juin à septembre).

Les autres articles restent inchangés.

Décision n°204 du 27 juillet 2026 service Finances – Caisse d'Épargne de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin – souscription d'un contrat de carte achat

Il a été décidé :

- d'accepter les conditions fixées dans la proposition de contrat « carte achat public » de la Caisse d'Épargne de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin.
- de signer le contrat « carte achat public » n° 85178710041, ainsi que tout document permettant la réalisation de ce dossier et notamment, la souscription au service en ligne à distance pour la gestion et le suivi des « cartes d'achat Public », aux conditions suivantes :
- Cotisation Forfait (mise à disposition 1 carte) : 30 €/mois
- Cotisation solution par carte supplémentaire : 10 €/mois
- Commission par transaction : 0,50 % du montant de l'opération de paiement par carte
- Durée du contrat : 36 mois.

Décision n°205 du 27 juillet 2026 service Finances – Abrogation de la sous-régie de recettes située à Craponne-sur-Arzon auprès du service de la collecte et traitement des déchets

Il a été décidé :

La décision n° DEC_A_2024_017 du 23 janvier 2024 portant création d'une sous-régie de recettes auprès de la régie de recettes du service de la Collecte et Traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et l'arrêté 24/LB/197 du 30 janvier 2025 portant nomination du sous régisseur et du mandataire de la régie susvisée sont abrogés.

Il est mis fin aux fonctions de sous régisseur de :

- Mme Carole GORGET-REIF.

Il est mis fin aux fonctions de mandataire de :

- Mme Isabelle BOYER.

Décision n°206 du 4 août 2026 service Ateliers des Arts/CRD – Livrets loisirs jeunes – convention de partenariat Ville du Puy-en-Velay/Communauté d'agglomération – Les Ateliers des arts

Il a été décidé de signer une convention avec la ville du Puy-en-Velay qui précise les critères de partenariat des Ateliers des arts dans le dispositif « Livrets Loisirs Jeunes ».

Cette convention est signée pour l'année scolaire 2026-2027. Les tickets remis aux familles par

la ville du Puy-en-Velay, d'un montant de 7,80 € l'unité et dont le nombre remis dépend du quotient familial, leur permettront de financer une partie des droits d'inscription de leur enfant aux activités proposées par les Ateliers des arts. Ceux-ci devront être utilisés avant le 30 novembre 2026. La Ville du Puy verse alors aux Ateliers des arts le montant des tickets remis pour les inscriptions au Conservatoire sur justificatif.

Décision n°207 du 4 août 2026 service Musée/Pays d'art et d'histoire – Musée Crozatier – convention de dépôt de biens archéologiques appartenant à l'État ou placés sous sa responsabilité

Il a été décidé de signer une convention de dépôt de biens archéologiques appartenant à l'État ou placés sous sa responsabilité.

Décision n°208 du 4 août 2026 service Musée/Pays d'art et d'histoire – Convention de dépôt de deux manomètres au musée Lecoq de Clermont Ferrand

Il a été décidé de signer une convention pour le dépôt au musée Lecoq de Clermont-Ferrand de deux manomètres appartenant au musée Crozatier.

Décision n°209 du 4 août 2026 service Musée/Pays d'art et d'histoire – Université Clermont-Auvergne : contrat de prêt pour étude de 7 fragments de mobilier (vases et tuiles issus de fouilles archéologiques)

Il a été décidé de signer un contrat de prêt de 7 fragments de mobilier (vases et tuiles issus de fouilles archéologiques) appartenant au musée Crozatier, pour étude par le CHEC de l'Université Clermont-Auvergne.

Décision n°210 du 4 août 2026 service Musée/Pays d'art et d'histoire – Ville de Beuzac – contrat de prêt d'oeuvres dans le cadre de l'exposition Champignons et sous-bois

Il a été décidé de signer un contrat de prêt d'oeuvres appartenant au musée Crozatier avec la ville de Beuzac.

Décision n°211 du 4 août 2026 service Ateliers des arts/CRD – signature du contrat de cession entre Telemann et le conservatoire de l'agglomération

Il a été décidé de signer le contrat de cession avec l'association « Ensemble Telemann » pour le concert « Tribute to Ella Fitzgerald » qui se déroulera le vendredi 6 novembre 2026 à 20 h à l'auditorium des Ateliers des Arts. Le contrat de cession comprend le coût de la représentation pour un montant de 1 200 € toutes charges comprises.

Décision n°212 du 4 août 2026 service Ateliers des arts/CRD – signature d'une convention à titre gracieux de la salle de spectacle la grenette avec la ville de Craponne sur Arzon

Il a été décidé de signer une convention avec la commune de Craponne-sur-Arzon pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacles la Grenette pour les concerts organisés par le conservatoire de l'agglomération « Les ateliers des arts ».

Décision n°213 du 7 août 2026 service Juridique -Assurances- Patrimoine -Assemblées : défense en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – recours contre l'arrêté d'abrogation de la protection fonctionnelle accordée à Florie Chapuis

Il a été décidé d'intervenir en défense dans le recours engagé par Madame Florie Chapuis contre l'arrêté d'abrogation de la protection fonctionnelle devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et de confier la représentation de la Communauté d'agglomération et la défense de ses intérêts au cabinet Paquet-Cauët Avocats, avocat au barreau de Saint-Etienne, 1 rue Emile Combes 42000 Saint-Etienne.

Décision n°214 du 7 août 2026 service Juridique -Assurances- Patrimoine -Assemblées :

avenant 4 au bail professionnel conclu avec la SISA de la Maison de santé de Craponne-sur-Arzon

Il a été décidé de signer un avenant n° 4 au bail professionnel conclu avec la SISA de la Maison de santé de Craponne-sur-Arzon. Cet avenant modifie les surfaces privatives occupées par les professionnels de santé regroupées au sein de la SISA y compris les espaces communes ainsi que le montant du loyer mensuel.

Décision n°215 du 13 août 2026 service Cohésion Territoriale – Politique de la ville – Quartiers rattachés à la politique de la ville – subvention exceptionnelle au FC Espaly pour le projet « Football, Prévention et Médiation à l'Arbousset » au titre de l'année 2026

Il a été décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Football Club Espaly pour la réalisation de son action « Football, Prévention et Médiation à l'Arbousset » dans le cadre du dispositif quartiers rattachés au titre de 2026.

Décision n°216 du 13 août 2026 service Sports – remboursement d'un abonnement « Ecole de natation adulte »

Il a été décidé d'autoriser les services de l'agglomération à procéder au remboursement de 90 € à un abonné suite à un certificat médical préconisant l'arrêt de l'activité.

Décision n°217 du 18 août 2026 service Administration des Services Techniques – Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu aquatique du Puy-en-Velay : subvention pour participation aux activités liées à l'environnement et au milieu aquatique

Il a été décidé d'allouer une subvention de 2 400 € au titre de l'aide aux associations pour les actions de promotion de la protection de l'environnement et du milieu aquatique à l'association agréée de Pêche et de Protection du Milieu aquatique sise 38 avenue Foch au Puy-en-Velay.

Décision n°218 du 18 août 2026 : service Administration des Services Techniques – réhabilitation et réorganisation du siège de la Communauté d'agglomération – déclaration sans suite de la consultation

Il a été décidé de déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, la procédure adaptée de la réhabilitation et réorganisation du siège de la Communauté d'agglomération : mission de programmiste conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique.

Décision n°219 du 20 août 2026 service Commande Publique – projet de territoire – signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour l'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire

Il a été décidé de signer un marché public de prestations intellectuelles pour l'élaboration du projet de territoire avec la société « Initiative pour le Développement Durable Ingénierie et Organisation » sise 367 avenue du Grand Ariétaz, 73000 Chambéry pour un montant de 44 650 € H.T. La durée du contrat est de 6 mois à compter de sa date de notification.

Décision n°220 du 25 août 2026 service Collecte et traitement des déchets : mise en place d'une nouvelle filière en déchèterie dédiée aux « articles culinaires usagés »

Il a été décidé d'approuver la mise en place d'une nouvelle filière en déchèterie dédiée aux « articles culinaires usagés » et d'approuver le principe de conclure une convention avec SAS TEFAL, société du groupe SEB, en vue de la mise en œuvre et du fonctionnement de ladite filière. Cette convention, ci-jointe annexée, sera conclue pour une durée minimale de trois (3) ans.

L'entreprise assurera la prise en charge de l'ensemble du dispositif de collecte en déchèterie, dans les conditions définies par la convention à intervenir (fourniture de contenants, collecte, transport et traitement des déchets).

La collectivité acceptera, dans le cadre de la convention, un soutien financier de 150 € par tonne collectée, destiné à accompagner la communication et la collecte, selon les modalités

précisées audit acte. La filière pourrait permettre de collecter environ 50 tonnes par an sur les 9 déchèteries du territoire. Cela représente une recette potentielle de 7 500 €.

Décision n°221 du 25 août 2026 service Mobilités et Déplacements – acquisition d'un autobus standard 12 m électrique

Il a été décidé :

- d'acquérir un bus Man Lion's City 12 E au prix unitaire de 540 528,60 € HT soit 648 634,32€ TTC.
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à l'obtention du financement CEE valorisé par EDF à 114 526,80 € si la commande est passée au plus tard le 31 août 2026.

Décision n°222 du 8 septembre 2026 service Mobilités et Déplacements – demande de remboursement d'un abonnement mensuel jeune 2026/2027

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement de 23 € à un abonné, l'abonnement acheté n'étant plus valable pour les transports scolaires.

Décision n°223 du 8 septembre 2026 service Mobilités et Déplacements – demande de remboursement d'abonnements mensuels ACCÈS

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'abonnements mensuels ACCÈS de 216 € à un abonné, les abonnements achetés n'étant plus valables pour les transports scolaires.

Décision n°224 du 8 septembre 2026 service Mobilités et Déplacements – demande de remboursement d'abonnements mensuels jeune 2026/2027

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'abonnements mensuels Jeune de 46 € à un abonné, les abonnements achetés n'étant plus valables pour les transports scolaires.

Décision n°225 du 8 septembre 2026 service Commande Publique – transports scolaires – marché public n° A2025005-03 – service P14 primaire de Saint-Privat d'Allier – signature d'un avenant n° 1

Il a été décidé de signer un avenant n° 1 au marché n° A2025005-03 « service P14 primaire de Saint-Privat d'Allier » pour la mise en œuvre d'un véhicule léger en lieu et place d'un véhicule huit places initialement prévu pour l'exécution du marché. Le montant du marché pour l'année scolaire 2026/2027 est de 15 999,20 € H.T. soit une baisse du prix de 8,29 % par rapport au prix initial du marché.

Décision n°226 du 9 septembre 2026 service Mobilités et Déplacements – demande de remboursement d'abonnements mensuels jeune 2026/2027

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'abonnements mensuels Jeune de 207 €, les abonnements achetés n'étant plus valables pour les transports scolaires.

Décision n°227 du 9 septembre 2026 service Mobilités et Déplacements – demande de remboursement d'une location de Vélo à Assistance Electrique

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement de 135 € à un usager suite à l'annulation de la location de vélo à assistance électrique et de la consigne vélo prévues pour la période du 3 septembre 2026 au 1^{er} décembre 2026.

Décision n°228 du 9 septembre 2026 service Mobilités et Déplacements – demande de remboursement abonnement mensuel Jeune 2026/2027

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonnement mensuel Jeune de 23 € à un abonné, l'abonnement acheté n'étant plus valable pour les transports scolaires.

Décision n°229 du 9 septembre 2026 service Sports – convention de mise à disposition des piscines communautaires à titre payant au profit d'instituts et groupes

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation des piscines communautaires à titre payant au profit du Centre Hospitalier Emile Roux service « sage femme » et de la Maison d'Accueil Spécialisée « Vellavi » pour la période du 7 septembre 2026 au 12 septembre 2027.

Décision n°230 du 9 septembre 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public du centre aqualudique « La Vague » à titre payant pour des cours particuliers de natation

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public du centre aqualudique « la Vague » fixant les modalités de mise à disposition à titre payant du centre aqualudique « la Vague » pour la période du 7 septembre 2026 au 13 septembre 2027 au profit de Mmes AUCOUTURIER Marion, DUDUO Yaël, FERRET Julie, FERRATON Karine, Mrs PRADIER Jean-Charles, AUGER Pascal, FOURNET Joffrey, DEBARD Rémy, DEVIDAL Enzo, ALLART Didier, CHASSAGNE Théo et SANTRISSE Victor.

Décision n°231 du 9 septembre 2026 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aqualudique la Vague à titre payant au profit du club Dauphins Yssingelais

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique la Vague à titre payant au profit du club Dauphins Yssingelais pour la journée du 1^{er} septembre 2026.

Décision n°232 du 9 septembre 2026 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aqualudique la Vague à titre payant au profit d'instituts et groupes

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique la Vague à titre payant au profit du Comité Départemental Sport Adapté 43, de la Police et du SDIS 43.

Décision n°233 du 9 septembre 2026 service Sports – convention de mise à disposition des piscines à titre payant au profit d'instituts et groupes

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation des piscines à titre payant au profit du DITEP Lafayette, l'Abbé de l'Epée et l'Hôpital Sainte-Marie.

Décision n°234 du 9 septembre 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public du centre aqualudique « La Vague » à titre payant pour des cours particuliers de natation

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public du centre aqualudique « la Vague » fixant les modalités de mise à disposition à titre payant du centre aqualudique « la Vague » pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 1^{er} septembre 2026 au profit de Mrs FORESTIER Olivier, SANTRISSE Victor, DURAND Léo et BARRY Lucas.

Décision n°235 du 9 septembre 2026 service Sports – convention de mise à disposition du centre aqualudique « La Vague » à titre payant au profit d'instituts et groupes

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du centre aqualudique « La Vague » à titre payant au profit de l'Antre Soi Hôpital Sainte-Marie, de l'institut Médico Professionnel Les Cévennes, du Comité Départemental Sport Adapté 43, de l'institut Les Gouspins, de l'ASEA 43 Foyer de vie de Meymac, de l'ASEA 43 Hébergement de Meymac, du Foyer la Chaumine, de l'EHPAD Nazareth, de l'IME Maurice Chantelauze, de SSED APAJH de Brives.

Décision n°236 du 9 septembre 2026 service Sports – convention de mise à disposition

d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour les associations

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague et notamment de la fosse à plongée à titre payant du 21 septembre 2026 au 19 septembre 2027 au profit des associations suivantes : Club Esprit Plongée Brivadois, Plongée club Forézien, Subaquatique Club Forézien, Club plongée Plus Andrézieux, Club plongée Amicale laïque de Saint-Flour, Club de plongée sous marine stéphanois, Club de Plongée Aurillacois, Club de plongée de Montbrison, Club USI Plongée, Ambert Subaqua Club.

Décision n°237 du 9 septembre 2026 service Commande Publique – Zone d'activité de Laprade – marché public de remplacement d'un système de vidéoprotection : signature d'un avenant 1 – A2025037

Il a été décidé d'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché n0 A2025037 « remplacement du système de vidéoprotection sur la zone d'activité de Laprade » pour un montant de 1 356,17 € H.T. Le nouveau montant du marché après l'avenant n° 1 est de 47 509,30 € H.T.

Décision n°238 du 9 septembre 2026 service Cohésion Territoriale – Politique de la Ville – Dispositif ALTI POP' – convention de financement 2026 avec la ligue de l'Enseignement de Haute-Loire

Il a été décidé :

- de signer la convention de financement du dispositif ALTI POP' porté par la Ligue de l'enseignement de Haute-Loire
- d'attribuer un financement de 1 500 € à la Ligue de l'enseignement de Haute-Loire pour son dispositif ALTI POP'

Décision n°239 du 9 septembre 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public des piscines à titre payant pour des cours particuliers de natation

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public des piscines fixant les modalités de mise à disposition à titre payant des piscines pour la période du 14 septembre 2026 au 13 septembre 2027 au profit de Mme OYONARTE Jessica, MM PONCET Bruno, ARPIN Cédric et VAZEILLE Florian.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_216-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Bringer', written over the printed name and date.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 217

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet : Commune de Fix-Saint-Geney : remplacement d'un conseiller communautaire

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Vu la délibération DEL_CC2026_068 du 22 avril 2026 désignant les représentants à l'EPAGE Loire-Lignon ;

Vu la délibération n° DEL_CC2026_028 du 22 avril 2026 désignant les représentants à l'EPF SMAF ;

Vu la délibération n° DEL_CC2026_157 du 9 juin 2026 désignant les représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier ;

Considérant qu'à la suite du décès de Monsieur Jean-François GALLIEN, il convient de désigner un nouveau représentant au sein de ces organismes ;

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Bernard NOUVET comme membre suppléant au sein de l'EPAGE Loire-Lignon,

Madame Sandra LOMBARDY comme membre titulaire au sein de l'EPF/SMAF,

Monsieur Laurent BARBALAT comme membre suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 218

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Christelle BOYER Administration générale

Objet :	Rapport d'activité 2025 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : communication
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire à son conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le rapport 2025 sera transmis par voie dématérialisée aux maires de chaque commune à l'issue du Conseil communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui sera transmis aux 72 communes de cet établissement.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL_CC2026_219

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet :	Redevance spéciale : fixation du seuil et des tarifs pour l'année 2027
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

Par délibération du 8 novembre 2001, la Communauté d'agglomération a instauré la redevance spéciale de façon progressive.

Le seuil hebdomadaire du volume collecté était fixé à 4 000 litres pour l'année 2002, 2 000 litres pour l'année 2003, 1 400 litres pour l'année 2004 et 1 100 litres depuis l'année 2005.

Le tarif des bacs sans tri préalable a été fixé à 4,13 € pour 100 litres et le tarif des bacs avec tri préalable à 2,42 € pour 100 litres, pour l'année 2026.

Il vous est proposé de conserver ce seuil et ces tarifs pour l'année 2027.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 08/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- ASSUJETTIT à la redevance spéciale pour l'année 2027, les établissements producteurs de déchets non ménagers, dont le volume de production hebdomadaire est égal ou supérieur à 1 100 litres (avec un ou plusieurs bacs et une ou plusieurs collectes),
- FIXE les tarifs de redevance spéciale applicables pour l'année 2027 comme suit :
 - * pour les bacs sans tri préalable, le coût est fixé à 4,13 € pour 100 litres,
 - * pour les bacs avec tri préalable, le coût est fixé à 2,42 € pour 100 litres.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 220

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet :	Redevance spéciale : exonération de la TEOM pour l'année 2027
----------------	---

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

Par délibération du 8 novembre 2001, la Communauté d'agglomération a approuvé les modalités de mise en œuvre progressive de la redevance spéciale, applicable à compter du 1er janvier 2002 aux établissements producteurs de déchets ménagers. Cette mise en œuvre prévoit la conclusion de contrats avec les établissements concernés, une tarification par tranche de volume exprimée en litres, une facturation semestrielle ainsi que l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Les établissements dont le volume hebdomadaire de production de déchets est égal ou supérieur à 1 100 litres peuvent conclure une convention soit avec la Communauté d'agglomération, soit avec un opérateur privé. Dans l'un et l'autre cas, les locaux occupés par ces établissements sont susceptibles de bénéficier d'une exonération de T.E.O.M. En cas de cessation d'activité de l'établissement, l'assujettissement à la T.E.O.M. est rétabli.

La liste des établissements, qu'ils aient ou non conclu un contrat avec la Communauté d'agglomération dans le cadre de la redevance spéciale et pouvant bénéficier de l'exonération de T.E.O.M., est annexée à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 08/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- EXONÈRE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2027, les locaux des établissements précisés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 221

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet :	Convention de coopération 2025 Agglomération SICTOM entre Monts et Vallées : avenant n° 1
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

En 2025, à la suite de la fin de compétence du SICTOM Emblavez-Meygal, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le SICTOM Entre Monts et Vallées, ont établi une coopération afin d'assurer la continuité de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie de leur territoire.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a pris en charge la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables pour cinq communes relevant du SICTOM Entre Monts et Vallées, tandis que ce dernier a mis à disposition des agents et des bennes dédiées aux ordures ménagères.

Cette collaboration a été contractualisée par une convention conclue entre les deux parties (délibération du 12 décembre 2024).

L'article 4 de cette convention prévoyait un montant prévisionnel de 125 000 € pour la mise à disposition de 3,2 agents (3,2 ETP) par le SICTOM. Cependant, le coût réel s'est élevé à 132 888,24 €, en raison des écarts de salaires entre l'ex-SICTOM Emblavez-Meygal et le SICTOM entre Monts et Vallées.

Conformément à l'article 4, qui stipule qu'un avenant doit être signé en cas de dépassement des montants prévisionnels, il est proposé de signer un avenant n°1 à la convention.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 08/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de coopération entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le SICTOM entre Monts et Vallées.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_221-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Paul Bringer, the President mentioned in the text.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 222

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Armand HILAIRE Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Objet :	Régie de l'Eau et de l'Assainissement : désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

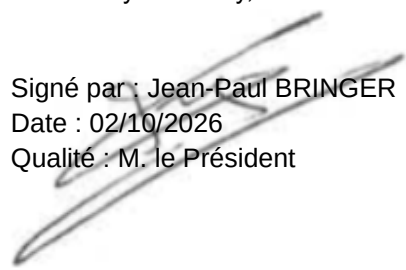
RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Communautaire :

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 223

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Armand HILAIRE Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Objet :	Régie de l'Eau et de l'Assainissement : extension et modernisation de la station d'épuration de Chadrac : avenant n°3 au marché de travaux
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Par délibérations du 10 décembre 2021, du 30 septembre 2025 et du 09 juin 2026, le Conseil Communautaire a approuvé la signature du marché lié à la modernisation et à l'extension de la station d'épuration de Chadrac, son avenant n°1 relatif à la prise en charge de travaux supplémentaires et de prolongation de délai et son avenant n°2 relatif à la modification du CCAP permettant une réception partielle.

Les prorogations des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du FEDER se poursuivent respectivement jusqu'au 29/07/2027 et au 31/03/2027.

Cet avenant n°3, sans incidence financière, vise à régulariser les délais actés par les différents ordres de service afin de prolonger les périodes des différentes phases de chantier.

Pour information, la période d'observation actuelle est prolongée jusqu'au 30/11/2026 pour l'ensemble des ouvrages, passant de 18 semaines à 49 semaines et 5 jours. Elle a débuté le 17/12/2025.

L'ordre de service n°1 actait le démarrage de la phase de préparation le 29/03/2022.

L'ordre de service n°3 actait une fin de phase travaux le 10/02/2025.

L'avenant n°1 stipulait l'ajout de travaux supplémentaires allongeant les délais de 37 semaines.

Les ordres de service n°4, n°5 et n°7 actaient des arrêts de chantier pour une durée cumulée de 7 semaines et 2 jours.

La fiche modificative n°7 ind B rallongeait la durée des travaux de 4 semaines pour une augmentation de surface de voirie à réaliser.

Les ordres de services n°8, n°9 et n°10 prolongeaient la phase d'observation jusqu'au 30/11/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 08/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché relatif à la réhabilitation de la station d'épuration de Chadrac,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer les différentes pièces liées à cet avenant.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_223-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Paul Bringer, the President mentioned in the text.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 224

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Armand HILAIRE Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Objet :	Régie de l'Eau et de l'Assainissement : demande de fonds de concours GEPU aux communes du Pertuis, Beaulieu, Craponne-sur-Arzon, Coubon et Vorey-sur-Arzon
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

VU les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant les communes de Le Pertuis, Beaulieu, Craponne-sur-Arzon, Coubon et Vorey-sur-Arzon comme des communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite :

- créer un réseau d'eau pluviale, à Charbonnaire et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune du Pertuis pour la part eau pluviale,
- renouveler un réseau unitaire, rue de la Pouzette et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Beaulieu pour la part eau pluviale,
- renouveler un réseau d'eau pluviale, route de la Chaise-Dieu que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Craponne-sur-Arzon pour la part eau pluviale,
- créer un réseau d'eau pluviale, rue Joseph Lashermes que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Coubon pour la part eau pluviale,
- créer un réseau d'eau pluviale, rue Traversière que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vorey-sur-Arzon pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de chaque commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-après :

Le Pertuis, Charbonnaire :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50 %
24 000 €	-	24 000 €	12 000 €

Beaulieu, Rue de la Pouzette :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50 %
30 000 €	-	30 000 €	15 000 €

Craponne-sur-Arzon, Route de la Chaise-Dieu :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50 %

80 000 €	-	80 000 €	40 000 €
----------	---	----------	----------

Coubon, Rue Joseph Lashermes :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50 %
100 000 €	-	100 000 €	50 000 €

Vorey-sur-Arzon, Rue traversière :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50 %
30 000 €	-	30 000 €	15 000 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours pour chaque commune à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 08/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours aux communes de :
 - LE PERTUIS en vue de participer au financement de la réhabilitation d'un réseau unitaire, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 23 000 €,
 - BEAULIEU en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eau pluviale, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 29 000 €,
 - CRAPONNE SUR ARZON en vue de participer au financement de la réhabilitation d'un réseau d'eau unitaire, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 79 000 €,
 - COUBON en vue de participer au financement de la mise en séparatif, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 100 000 €,
 - VOREY SUR ARZON en vue de participer au financement de la mise en séparatif, pour la part d'eau pluviale de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'Agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 30 000 €,
- APPROUVE les conventions relatives au versement d'un fonds de concours par les communes de Le Pertuis, Beaulieu, Craponne-sur-Arzon, Coubon et Vorey-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

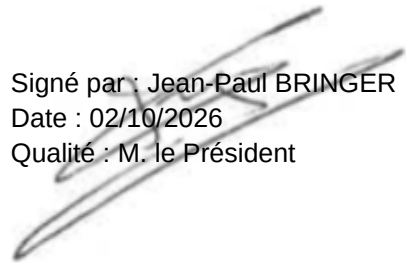
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférant à ces demandes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 225

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Armand HILAIRE Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
Affaire suivie par : Léonie MOUNIER

Objet :	Régie de l'Eau et de l'Assainissement : demande d'ouverture des enquêtes publiques de DUP et parcellaires pour le captage de Montaure Amont - Monistrol-d'Allier
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

CONSIDÉRANT l'Arrêté préfectoral n°ARS/DD43/2020/13 datant du 24/04/2020,

CONSIDÉRANT les travaux de recaptage réalisés par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement,

CONSIDÉRANT le rapport de l'hydrogéologue agréé Monsieur DEROSIER Philippe du 18 septembre 2025,

VU le Compte-Rendu de la réunion du 28 novembre 2025 du groupe protocole,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de solliciter de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, l'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire, afin de réaliser ce projet,

Le captage de Montaure actuel ne permet pas sa protection car il est situé dans la cour d'une exploitation agricole. Un recaptage est nécessaire afin de pouvoir protéger cette ressource et s'affranchir des contraintes du site actuel. Les travaux ont été réalisés en 2025 (soumis à déclaration) et l'hydrogéologue a rendu son avis quant à la définition des différents périmètres de protection.

Suite à la réunion du groupe protocole piloté par l'ARS43, la prochaine étape est de lancer les enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire afin de pouvoir finaliser la démarche de régularisation de la nouvelle ressource. La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay doit donc solliciter le Préfet de la Haute-Loire pour lancer la démarche.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 08/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet et le recours à la procédure d'expropriation,
- APPROUVE le principe d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau brute,
- APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique,
- APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire au titre des articles L131-1 et R131-3 et suivants du Code de l'Expropriation,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant a sollicité de Monsieur le Préfet de la Haute-Loire l'ouverture conjointe des deux enquêtes et entreprendre toutes

Délibération n° DEL_CC2026_225 du 29/09/2026

les démarches nécessaires à la procédure,

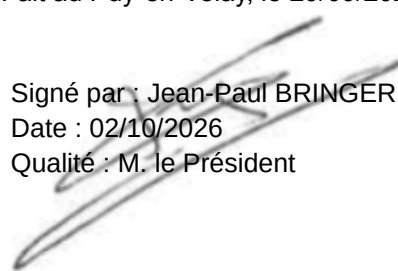
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prévoir l'inscription des dépenses afférentes à la procédure.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 226

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Armand HILAIRE Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Objet : Rapport annuel 2025 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement : communication

Rapporteur : Roland GOBET

Le rapport annuel 2025 des services de l'Eau et de l'Assainissement de la régie de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le rapport annuel de Prestation de Services pour l'exploitation de la station d'épuration de Chadrac sont joints en annexe.

Après leur présentation, il vous est donc proposé d'en prendre acte.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 08/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services (RPQS) de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et du rapport de prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration de Chadrac,
- CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de les diffuser aux communes de la Communauté d'agglomération et d'accomplir les formalités nécessaires à sa publication et à sa transmission conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL_CC2026_227

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Sigrid CHILE Développement durable

Objet :	Acquisition de parcelles boulevard de la Petite Mer à Chadrac et sollicitation des subventions au titre du fonds Barnier
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12 et L.5216-5 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.561-1 et suivants relatifs au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier » ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1111-1 et L.1211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Vu la délibération n°DEL_CC2026_080 du 28 avril 2026 approuvant l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n°42, 43, 44, 62, 63, 64, 65, 66 et 68, sises boulevard de la Petite Mer sur la commune de Chadrac ;

Vu l'avis du service des Domaines sur la valeur vénale des parcelles concernées, rendu le 9 juillet 2026 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération envisage d'acquérir, à l'amiable, des parcelles sur la commune de Chadrac, boulevard de la Petite Mer, afin de régler les problématiques résultant de la proximité de la station d'épuration avec des habitations (odeurs, débordements du collecteur d'eaux usées dans ces propriétés lors des épisodes pluvieux) ;

Considérant que la démarche est menée en lien avec la commune de Chadrac ;

Considérant que la délibération n°DEL_CC2026_080 du 28 avril 2026 est fondée sur une estimation du service des Domaines datée d'avril 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour pouvoir bénéficier du fonds Barnier, de disposer d'une estimation de la valeur vénale datant de moins d'un an et qu'il convient, en conséquence, d'abroger la délibération précitée et de statuer à nouveau sur la base de l'avis des Domaines du 9 juillet 2026 ;

Considérant que les acquisitions portent sur les parcelles cadastrées section AB n° 42, 43, 44, 62, 63, 64, 65, 66 et 68, situées boulevard de la Petite Mer sur la commune de Chadrac ;

Considérant que l'avis des Domaines du 9 juillet 2026 comporte une estimation du prix desdites parcelles quelque peu différente de celle de 2023 ;

Considérant qu'il convient d'en tenir compte ;

Considérant dès lors que ces parcelles seront acquises aux conditions suivantes :

1/ Parcelle non habitée

Parcelles AB 42 et AB 44, sises 1 boulevard de la Petite Mer, commune de Chadrac :

- Propriétaires : M et Mme VOCANSON / GIROND, en copropriété avec M et Mme DA COSTA José pour la parcelle AB 42 (portail côté jardin) ;
- Surface totale : 1 404 m² ;
- Valeur : 23 000 €

Délibération n° DEL_CC2026_227 du 29/09/2026

- Prime de réemploi : 3 300 €.

2/ Parcelles habitées

Parcelles AB 42, AB 43, AB 62, AB 64 et AB 66, sises 3 boulevard de la Petite Mer, commune de Chadrac :

- Propriétaires : M et Mme DA COSTA José, en copropriété avec M. et Mme VOCANSON pour la parcelle AB 42 (portail) et avec M. VIGNE pour la parcelle AB 62 (rez-de-chaussée et 1er étage) ;
- Surface totale : 1 015 m² ;
- Valeur : 51 500 €
- Prime de réemploi : 6 150 €.

Parcelles AB 62, AB 63, AB 65 et AB 68, sises 5 boulevard de la Petite Mer, commune de Chadrac :

- Propriétaire : M. VIGNE Gilbert, en copropriété avec M. et Mme VOCANSON pour la parcelle AB 62 (2ème étage) ;
- Surface totale : 2 963 m² ;
- Valeur : 113 000 €
- Prime de réemploi : 12 300 €.

Considérant que le montant total des acquisitions s'élève à 209 250 €, hors frais d'acte et frais annexes ;

Considérant que le fonds Barnier est mobilisé dans le cadre de rachat de biens sinistrés à plus de 50% de leur valeur ;

Considérant que seules les parcelles habitées peuvent bénéficier de l'octroi du fonds Barnier, à hauteur de 100 %, soit un financement de 201 245 €, réparti comme suit :

Parcelles visées	Montant	Taux de subvention
Parcelles AB 42, AB 43, AB 62, AB 64 et AB 66, sises 3 boulevard de la Petite Mer, commune de Chadrac	Estimation des domaines : 51 500 € Prime de réemploi : 6 150 € Frais annexes : 5 765 €	100 %
Parcelles AB 62, AB 63, AB 65 et AB 68, sises 5 boulevard de la Petite Mer, commune de Chadrac	Estimation des domaines : 113 000 € Prime de réemploi : 12 300 € Frais annexes : 12 530 €	100 %
TOTAL	201 245 €	100 %

Considérant que le fonds Barnier financera également les frais de démolition des bâtiments ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 ;

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets
du 08/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- ABROGE la délibération n° DEL_CC2026_080 du 28 avril 2026 ;
- APPROUVE l'acquisition des parcelles suivantes :
 - AB 42 et AB 44 (1 404m²) appartenant à M et Mme VOCANSON/ GIROND, M et Mme DA COSTA José, au prix de 26 300 € (dont une prime de réemploi de 3 300 €),
 - AB 42, AB 43, AB 62, AB 64 et AB 66 (1 015 m²) appartenant à M et Mme DA COSTA José, M et Mme VOCANSON, M VIGNE Gilbert, au prix de 57 650 € (dont une prime de réemploi de 6 150 €),
 - AB 62, AB 63, AB 65 et AB 68 (2 963 m²) appartenant à M VIGNE Gilbert, M et Mme VOCANSON, au prix de 125 300 € (dont une prime de réemploi de 12 300 €),
- PRÉCISE que les frais d'acte et frais annexes sont à la charge de la Communauté d'agglomération ;
- SOLLICITE un financement de 201 245 € au titre du fonds Barnier, ainsi que la prise en charge des frais de démolition des bâtiments ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document inhérent à l'application de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 228

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : David DEBET Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur
- Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Cuisine en Velay : rapport annuel 2025
----------------	--

Rapporteur : Claire MICHEL-MAZIERE

Le rapport annuel d'activité de Cuisine en Velay pour l'exercice 2025 permet de mettre en évidence :

- les missions du service,
- l'équipe et les moyens à disposition,
- les principes de fonctionnement,
- l'activité du service pour l'année 2025,
- le bilan financier pour cette même année.

Il appartient au Conseil Communautaire de prendre connaissance de ce rapport joint en annexe de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

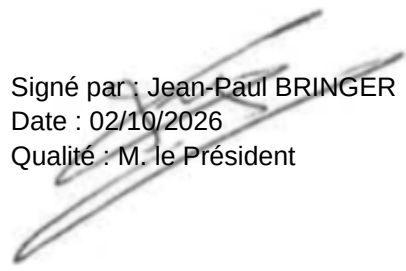
- PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2025 de Cuisine en Velay de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 229

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Commune de Polignac - zone de Bleu : cession à l'entreprise VACHER
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

La société VACHER est implantée sur la parcelle cadastrée AE n°351, sur la zone de Bleu, commune de Polignac depuis de nombreuses années.

Il a été constaté que l'emprise occupée par la société VACHER dépassait les limites de son terrain et occupait une partie des parcelles AE n°341 et AE 343 appartenant à la Communauté d'agglomération, soit environ 110 m².

Il convient donc de régulariser cette implantation en cédant à l'entreprise VACHER les emprises concernées. Cette cession pourrait avoir lieu pour un montant 10 € HT/m², prix conforme à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale du 2 mars 2026, soit un montant total de 1 080 € HT. Suite à la réalisation du bornage, les emprises à céder sont les parcelles cadastrées AE n°385 pour 102 m² et AE n°387 pour 6 m².

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la cession au profit de la société VACHER, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, des parcelles cadastrées AE n°385 et AE n°387 pour une superficie totale de 108 m² et situées sur la zone de Bleu, commune de Polignac,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global d'environ 1 080 € HT, soit un prix de 10 € HT/m², conforme à l'estimation de France Domaine du 2 mars 2026, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

<u>VOTE :</u>	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_229-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'JP Bringer', written over the printed name and date.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 230

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Commune de Solignac-sur-Loire - Zone d'activités des Fangeas : cession d'une réserve foncière au profit de l'entreprise Multitransports - complément
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

La Communauté d'agglomération a délibéré, le 17 décembre 2025, pour la cession des parcelles G 1416 et G 1417 pour 7 187 m² et une partie des parcelles G 1435 et G 806 pour environ 5 400 m², soit environ 12 200 m² sur la commune de Solignac-sur-Loire au profit de l'entreprise Multitransports.

Lors de la réunion de bornage, une partie de la parcelle cadastrée G 1433 (environ 73 m²) a été omise, il y a donc lieu de prendre en compte cette emprise dans le cadre de la cession à l'entreprise Multitransports.

Les autres termes de la délibération du 17 décembre 2025 demeurent inchangés

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- CONFIRME la cession d'une partie de la parcelle cadastrée G 1433 pour environ 73 m² sur la zone des Fangeas au profit de l'entreprise Multitransports (frais de bornage et en sus à la charge de l'acquéreur,
- CONFIRME les termes de la délibération du 17 décembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 231

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECCEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUDAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Roland LONJON, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Délibération n° DEL_CC2026_231 du 29/09/2026

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Convention Publique d'Aménagement ZAC des Portes Occitanes : approbation du CRAC pour l'exercice 2025 et validation de l'avenant de prolongation de la concession
----------------	---

Rapporteur : Michel BEGON

La convention publique d'aménagement de la zone d'activités des Portes Occitanes a été signée le 10 août 2004 pour une durée de 5 ans. La convention a fait l'objet de plusieurs avenants dont le dernier a été approuvé par le Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024. Le dernier CRAC 2024 a été approuvé par l'assemblée délibérante du concédant le 25 juin 2025.

Il vous est proposé l'examen du Compte Rendu Annuel des Comptes 2025 lié à cette zone ainsi que l'examen de l'avenant n°11.

Compte Rendu Annuel des Comptes 2025

Bilan 2025 :

Au cours de l'année 2025, la SEM du VELAY a poursuivi le travail initié les années précédentes, toujours en lien étroit avec un co-promoteur, sur le montage d'une opération en fonds propres dont l'objectif est la construction et la commercialisation/exploitation d'un bâtiment mixte à vocation commerciale et tertiaire sur la zone d'activités de Chirel.

Une promesse de vente avec la société SAS PANORAMA a ainsi été passé en date du 25 mars 2025 pour la commercialisation du dernier lot disponible.

Au plan comptable, le bilan suivant peut être dressé :

- Le montant total des dépenses de l'année atteint 3 613,79 € HT comprenant 3 226 € de charges foncières, 208,28 € de frais financiers et 179,51 € de rémunération de l'aménageur.
- Pour les recettes, aucun montant n'a été enregistré sur 2025. .

L'année 2025 se solde par un résultat d'opération déficitaire de – 3 613,79 € HT. En cumulé depuis 2004, le solde de l'opération présente au 31/12/2025 un excédent de 45 537 €.

Bilan prévisionnel 2026 :

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de l'opération en fonds propres portée par la SEM du Velay et le Cabinet MERIEUX, co-investisseur.

Pour rappel, la SEM du Velay porte un projet immobilier, ayant vocation à répondre aux besoins d'entreprises, d'activités tertiaires souhaitant acquérir de nouveaux locaux d'activités.

Le scénario retenu pour cette opération est celui d'un portage du projet en co-promotion entre :

- la SEM du Velay qui assure le suivi de la conception, aménage, construit et vend ;
- Le promoteur MERIEUX spécialisé dans l'immobilier d'entreprise qui co-conçoit et commercialise.

Conformément aux documents joints en annexe, comptablement, les prévisions 2026 sont les suivantes :

- Le montant total des dépenses devrait atteindre 2 746 € TTC,
- Le montant total des recettes devrait quant à lui s'élever à 9 837 € TTC.

Aussi, l'année 2026 devrait se solder par un résultat d'exploitation positif de 7 091,00 €.

En cumulé depuis 2004, le solde de l'opération au 31/12/2026 devrait présenter un excédent de 52 628 €.

Délibération n° DEL_CC2026_231 du 29/09/2026

Avenant n°11

La convention a déjà fait l'objet de 10 avenants dont le dernier a été signé le 08/07/2024. Le présent avenant n°11 porte sur les éléments ci-dessous exposés :

- La durée de la concession prolongée par l'avenant n°10 est prorogée par le présent avenant de deux années supplémentaires afin de céder le dernier foncier disponible, correspondant aux parcelles BS 409 et 438 de 3 843 m², situé dans l'extension de l'opération (terrain sous compromis de vente à la société SAS PANORAMA).
- Les incidences financières de cette nouvelle prorogation sont prises en compte dans un nouveau bilan global prévisionnel d'opération.
- La modification de la participation de la collectivité en vue de la non-réalisation de la voirie permettant le franchissement de la rivière du Riou (diminution de la participation de la collectivité de – 159 k€ TTC).

Par rapport au dernier CRAC 2024, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 25 juin 2025, le nouveau solde global d'exploitation au terme de l'opération passerait de 252 158 € à 257 227 €.

Cet écart est principalement lié à :

En dépenses, les charges diminuent de 163 569 € TTC principalement en raison de l'annulation des travaux relatifs à la voie de liaison du Riou, suite à l'abandon du projet de lotissement par la Commune de Vals. Le montant des travaux et honoraires liés à ce projet s'élevaient à 159 000 € TTC. Ces modifications conduisent également à une diminution de la rémunération de la SEM de 10 067 € TTC.

Le montant total des dépenses globales prévisionnelles au terme de la concession passerait de 7 013 K€ TTC à 6 849 K€ TTC.

En recettes, le montant total des recettes globales prévisionnelles diminue de 158 500 € principalement suite à la suppression de la participation de la Communauté d'agglomération liés aux remboursements des travaux de liaison du Riou.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le compte-rendu de la CPA de la ZAC des Portes Occitanes 2025 et le prévisionnel 2026 ci-annexés,
- VALIDE le projet d'avenant n°11 à la CPA,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_231-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'JP Bringer', written over the printed name and date.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 232

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECCEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Corinne BRINGER, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur André CLASTRE, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Organismes à vocation économique : subventions
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

Chaque année, la Communauté d'agglomération soutient le fonctionnement des organismes à vocation économique. L'ensemble des demandes est répertorié dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 205 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

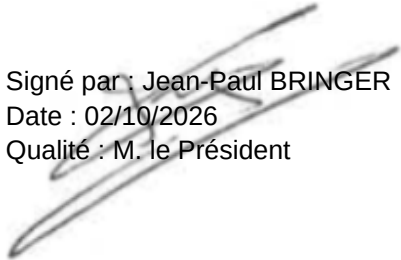
- SOUTIENT les organismes à vocation économique listés dans le tableau ci-annexé,
- ATTRIBUE les montants des subventions comme indiqués dans ce même tableau,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

<u>VOTE :</u>	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 233

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : David DEBET Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur
- Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Candidature Campus Connecté 2026-2029
----------------	---------------------------------------

Rapporteur : André CLASTRE

Le programme Campus Connecté, mis en place par l'État, permet à des personnes éloignées géographiquement des grands centres universitaires de suivre, près de leur domicile, une formation à distance de l'enseignement supérieur. Les apprenants sont accueillis dans un tiers-lieu et bénéficient d'un accompagnement individualisé, administratif, méthodologique et motivationnel.

Par délibération n° 18 du 12 février 2020, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a décidé de porter une candidature afin que le site du Puy-en-Velay soit labellisé « Campus Connecté », avec le soutien du Département de la Haute-Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne et son site local.

Déployé depuis 2021, le Campus Connecté du Puy-en-Velay est implanté au cœur du campus universitaire local. Cette implantation permet aux étudiants en formation à distance de bénéficier d'une salle dédiée, d'un accompagnement humain et d'un accès aux services de la vie étudiante : ressources documentaires, restauration, santé, sport, vie associative et actions culturelles.

Le bilan 2021-2026 met en évidence une progression régulière des effectifs, avec 20 inscrits annoncés pour l'année 2025-2026, un taux de réussite globale de l'ordre de deux tiers et un taux d'abandon très faible. Le dispositif accueille des profils diversifiés : étudiants empêchés par des contraintes de mobilité ou de logement, personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, personnes en reprise d'études ou en reconversion, salariés et sportifs de haut niveau. Une antenne a également été ouverte à Craponne-sur-Arzon afin de renforcer la proximité du service.

Au-delà de l'accès à l'enseignement supérieur, le Campus Connecté constitue un outil d'égalité des chances, de maintien des talents, de montée en compétences des actifs et d'attractivité territoriale. Il contribue à répondre aux contraintes de mobilité du territoire et aux besoins de recrutement des acteurs économiques locaux.

Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur a annoncé la poursuite du dispositif. Le cahier des charges publié en octobre 2025 ouvre aux Campus Connectés existants la possibilité de déposer une nouvelle candidature pour un conventionnement de trois ans. Le cofinancement de l'État peut atteindre 60 000 € par an pendant trois ans, soit jusqu'à 50 000 € par an pour la collectivité porteuse et 10 000 € par an pour l'établissement d'enseignement supérieur de proximité. La part cumulée de la collectivité et de ses partenaires locaux ou régionaux doit représenter au moins 50 % du financement du projet.

La poursuite du Campus Connecté suppose notamment le maintien d'un tiers-lieu accessible et correctement équipé, l'accueil d'au moins 15 étudiants, un accompagnement adapté avec un tuteur pour 20 étudiants au maximum, un partenariat obligatoire avec un établissement d'enseignement supérieur de proximité, une gouvernance partagée, des actions de communication ciblées et le suivi d'indicateurs d'activité et de réussite.

Pour la période 2026-2029, la Communauté d'agglomération souhaite poursuivre le portage du dispositif, conforter le partenariat avec l'Université Clermont Auvergne et l'INSPÉ, renforcer l'ancrage départemental et développer les liens avec les lycées, les acteurs de l'emploi, de la formation et du monde économique. Le Département de la Haute-Loire sera partenaire et cofinanceur du projet selon des modalités qui seront précisées dans le plan de financement pluriannuel et dans la convention de partenariat.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'acter la poursuite du Campus Connecté du Puy-en-Velay, d'autoriser le dépôt d'une nouvelle candidature au dispositif national pour la période 2026-2029 et d'approuver le principe d'un partenariat et d'un cofinancement avec le Département de la Haute-Loire.

Principales orientations 2026-2029

- pérenniser l'accueil et l'accompagnement personnalisé des étudiants en formation supérieure à distance ;
- maintenir une capacité minimale conforme au cahier des charges et viser une progression maîtrisée des effectifs ;
- développer l'accès au DAEU, à la formation continue, à la reprise d'études et aux parcours en alternance ;
- consolider l'antenne de Craponne-sur-Arzon et étudier l'organisation d'examens délocalisés ;
- renforcer la communication auprès des lycées, des publics à besoins particuliers et des prescripteurs ;
- mobiliser le Département de la Haute-Loire, l'Université Clermont Auvergne, l'INSPÉ, la région académique et les partenaires socio-économiques au sein d'une gouvernance partagée.

Incidence budgétaire : les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communautaires correspondants, sous réserve de l'attribution des cofinancements et dans la limite des montants votés annuellement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- | | |
|-------------|--|
| - DÉCIDE | de poursuivre le dispositif Campus Connecté du Puy-en-Velay pour la période 2026-2029, sous réserve de la sélection de la candidature et de l'obtention des cofinancements attendus ainsi que la poursuite du partenariat avec l'Université Clermont Auvergne et l'INSPÉ, établissement d'enseignement supérieur de proximité, |
| - APPROUVE | le principe du partenariat avec le Département de la Haute-Loire, qui interviendra en qualité de partenaire et de cofinanceur du Campus Connecté, selon les modalités fixées par la convention de partenariat et le plan de financement pluriannuel, |
| - SOLLICITE | auprès de l'État, du Département de la Haute-Loire et de tout autre partenaire susceptible d'intervenir, les subventions et participations nécessaires à la réalisation du projet, |
| - AUTORISE | Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la candidature, à signer la convention avec l'opérateur de l'État, la convention de partenariat avec le Département de la Haute-Loire, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. |

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_233-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'JP Bringer', written over the printed name and date.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 234

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Marie-Helene DUBOIS Direction Générale

Objet :	Rapport annuel 2025 de l'abattoir communautaire : communication
----------------	---

Rapporteur : Gérard GROS

Il appartient de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport faisant ressortir la situation financière et économique des régies dotées de la seule autonomie financière chargées de l'exploitation d'un service public industriel et commercial.

L'abattoir communautaire relevant de ce mode de gestion, le Conseil communautaire est amené à prendre acte de la production du rapport annuel 2025, ci-joint annexé.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

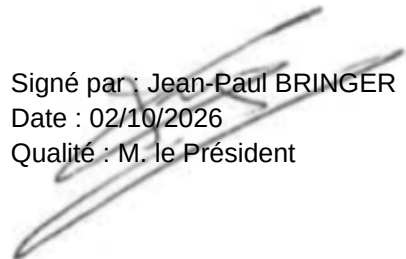
- PREND ACTE de la production du rapport annuel 2025 de l'abattoir communautaire, ci-joint annexé.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 235

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Marie-Helene DUBOIS Direction Générale

Objet :	Modification de la grille tarifaire de l'abattoir
----------------	---

Rapporteur : Gérard GROS

Par délibération du Conseil Communautaire du 9 juin dernier, la grille tarifaire de l'abattoir a fait l'objet d'une revalorisation de 2 % sur l'ensemble des prestations.

Il convient de procéder à des ajustements portant sur le tarif de l'abattage rituel, le transport et la livraison et l'équarrissage.

Les autres tarifs appliqués depuis le 1^{er} juillet 2026 restent inchangés.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les modifications ou compléments à apporter à la grille tarifaire ci-jointe, applicables à compter du 1^{er} octobre 2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique Enseignement supérieur Abattoir Agriculture du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les modifications à apporter à la grille tarifaire de l'abattoir, applicables au 1^{er} octobre prochain.
Les autres éléments de la grille tarifaire appliqués depuis le 1^{er} juillet 2026 restent inchangés.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 236

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Rapports annuels 2025 - Délégation de Service Public des établissements d'Accueil du Jeune Enfant : communication
----------------	---

Rapporteur : Christianne MOSNIER

Au titre de l'exercice 2025, les six délégataires en charge des onze établissements d'accueil du jeune enfant ont transmis leurs rapports annuels, conformément à l'article 42 des contrats de délégation de service public. Ces documents permettent de dresser un bilan complet de l'activité, de la qualité du service rendu et de la situation financière de chaque structure.

Ces établissements, ouverts en moyenne 222 jours par an, offrent une capacité d'accueil totale de 144 places. Le taux d'occupation moyen s'établit à 75 %, avec toutefois des disparités entre établissements ; il varie de 67,18 % à Saint-Vincent à près de 87 % à Chadrac.

Les structures ont poursuivi leurs actions en faveur de l'éveil et du développement des enfants, de l'accompagnement des familles et du soutien à la parentalité. Les partenariats avec les écoles, les accueils de loisirs, les Relais Petite Enfance, les médiathèques, les établissements pour personnes âgées et différents acteurs locaux contribuent à l'ouverture des établissements sur leur territoire.

L'analyse des résultats financiers 2024 et 2025 fait apparaître des situations contrastées.

- Quatre structures présentent un résultat excédentaire sur les deux exercices :

- Chaspinhac : +25 046 € en 2024 et +1 736 € en 2025 ;
- Cussac-sur-Loire : +11 666 € en 2024 et +28 925 € en 2025 ;
- Lavoûte-sur-Loire : +3 915 € en 2024 et +18 738 € en 2025 ;
- Loudes : +143 € en 2024 et +25 829 € en 2025.

Les résultats de Cussac-sur-Loire, Lavoûte-sur-Loire et Loudes progressent nettement, tandis que l'excédent de Chaspinhac diminue fortement.

- Trois structures présentent un résultat déficitaire sur les deux exercices :

- Aiguilhe : -27 064 € en 2024 et -71 924 € en 2025 ;
- Allègre : -1 457 € en 2024 et -4 839 € en 2025 ;
- Chadrac : -52 627 € en 2024 et -12 168 € en 2025.

La situation de Chadrac s'améliore sensiblement mais son résultat demeure déficitaire, tandis que les déficits d'Allègre et d'Aiguilhe s'accroissent.

La situation financière d'Aiguilhe, dont le déficit se dégrade fortement en 2025, constitue un point de vigilance particulier et fait l'objet d'un suivi attentif par la Communauté d'agglomération et ses partenaires.

- Trois structures déficitaires en 2024 présentent un résultat excédentaire en 2025 :

- Rosières : -3 703 € en 2024 et +20 297 € en 2025 ;
- Vorey : -6 734 € en 2024 et +811 € en 2025 ;
- Craponne-sur-Arzon : -22 568 € en 2024 et +12 632 € en 2025.

- Saint-Vincent connaît une évolution inverse, passant d'un résultat excédentaire de +20 254 € en 2024 à un résultat déficitaire de -1 114 € en 2025.

Ces évolutions résultent de deux facteurs principaux :

Délibération n° DEL_CC2026_236 du 29/09/2026

- niveaux de fréquentation des établissements et recettes liées : participations des familles et financements de la CAF
- charges de personnel : revalorisations salariales et recours aux remplacements.

La Communauté d'agglomération assure le suivi régulier de l'activité et de la situation financière de ces établissements. Elle veille à leur bon fonctionnement et à la qualité du service rendu, en lien avec les partenaires compétents, notamment la CAF et la PMI.

Vous trouverez ci-joint la synthèse des rapports annuels 2025 ainsi que les rapports complets transmis par les délégataires.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Santé Politique de la ville Petite enfance du 09/09/2026

Le Conseil Communautaire :

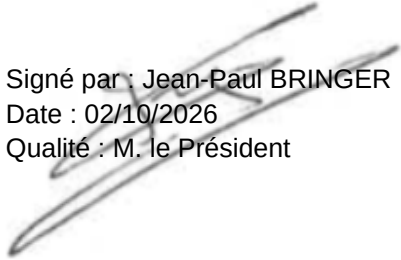
- PREND ACTE des rapports annuels 2025 fournis par chaque délégataire dans le cadre des contrats de délégation de service public pour l'exploitation des structures petite enfance.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 237

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECCEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur André CLASTRE, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Solange FALGON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec la Mission Locale du Velay : autorisation de signer l'avenant n°1 pour l'année 2026
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.1611-4 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatifs à l'obligation de convention pour toute subvention supérieure à 23 000 € ;

Vu la délibération n°192 du 25/06/2025 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 conclue avec la Mission Locale du Velay ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 signée le 12/09/2025 avec la Mission Locale du Velay ;

Vu le rapport d'activité 2025 de la Mission Locale du Velay ;

Considérant que la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 conclue avec la Mission Locale du Velay prévoit que le montant de la participation financière de l'Agglo est fixé chaque année par voie d'avenant ;

Considérant l'action structurante de la Mission Locale du Velay en matière d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation sur le territoire communautaire ;

Considérant les résultats de l'activité 2025 et le programme d'actions proposé par la Mission Locale du Velay pour l'année 2026 ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de fixer le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération pour l'exercice 2026 ;

Par délibération n°192 du 25/06/25, le Conseil communautaire a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2025-2027 conclue avec la Mission Locale du Velay, association chargée de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi, la formation et l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire.

Cette convention, signée le 12 septembre 2025, définit le cadre du partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Mission Locale du Velay pour la période 2025-2027 ainsi que les objectifs poursuivis. Elle prévoit que le montant de la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération est fixé chaque année par voie d'avenant, au vu du bilan d'activité de l'exercice précédent.

Le rapport d'activité 2025 de la Mission Locale du Velay, présenté au Conseil communautaire, fait notamment apparaître les éléments suivants :

Nombre de jeunes en contact / accueillis en 2025 : 1580

Nombre de jeunes en reçus en premier accueil en 2025 : 641 dont 90 % sur le territoire de l'Agglo

Pourcentage de jeunes entrés en emploi ou formation depuis le PACEA : 40 %

Nombre d'entrées en emploi d'insertion / aidé : 58

Nombre de jeunes issus des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) : 31

Nombre de jeunes en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : 326

Délibération n° DEL_CC2026_237 du 29/09/2026

Nombre de jeunes en PACEA : 467

Au regard de ce bilan établi par la Mission Locale du Velay, il est proposé de fixer, par voie d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération au titre de l'année 2026 à 140 000 €.

Conformément aux modalités prévues par la convention initiale, cet avenant a pour seul objet de fixer le montant de la participation financière pour l'année 2026, les autres dispositions de la convention demeurent inchangées. Le projet d'avenant est annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Santé Politique de la ville Petite enfance du 09/09/2026

Le Conseil Communautaire :

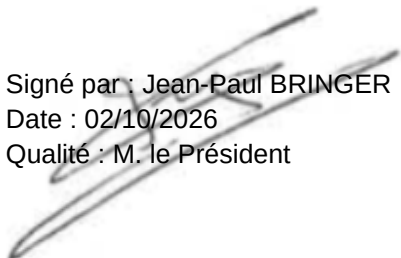
- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 conclue avec la Mission Locale du Velay, annexé à la présente délibération,
- FIXE à 140 000 € le montant de la subvention de fonctionnement versée à la Mission Locale du Velay au titre de l'année 2026, en application dudit avenant,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 238

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Madame Chloé ALIBERT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Délibération n° DEL_CC2026_238 du 29/09/2026

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	E2C Sud Auvergne : convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028
----------------	---

Rapporteur : Marielle ROCHER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.1611-4 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatifs à l'obligation de convention pour toute subvention supérieure à 23 000 € ;

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 à conclure avec l'École de la Deuxième Chance Sud Auvergne ;

Considérant l'action de l'E2C Sud Auvergne en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification ;

Considérant les résultats de l'activité 2025 de l'E2C Sud Auvergne ;

Considérant l'intérêt, pour la Communauté d'agglomération, de formaliser son soutien à ce dispositif au moyen d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2026-2028 ;

L'École de la Deuxième Chance Sud Auvergne (E2C Sud Auvergne), dont le site du Puy-en-Velay est porté par le GRETA Auvergne, accueille des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis au moins six mois, sans diplôme ni qualification, et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Elle leur propose un parcours de formation individualisé, gratuit et rémunéré, alternant remise à niveau (français, mathématiques, numérique), périodes de stage en entreprise et construction d'un projet professionnel, avec l'appui d'un formateur référent.

L'E2C Sud Auvergne est soutenue dans ses missions par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État, la taxe d'apprentissage et des fondations d'entreprises, ainsi que par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Afin de formaliser et de structurer ce partenariat, il est proposé de conclure avec l'E2C Sud Auvergne une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) couvrant la période 2026-2028, qui définit les objectifs poursuivis, les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif sur le territoire communautaire.

Le rapport d'activité 2025 de l'E2C Sud Auvergne, présenté au Conseil communautaire, fait notamment apparaître les éléments suivants :

- Nombre de jeunes accueillis / entrés en parcours en 2025 : 73,
- Taux de sorties positives (CDD ≥ 2 mois, alternance, CDI) : 66 %,
- Pourcentage de jeunes provenant des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville : 12 %.

Au regard de l'intérêt de ce dispositif pour l'insertion des jeunes du territoire et de la qualité des résultats obtenus, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 avec l'E2C Sud Auvergne, annexée à la présente délibération.

La convention prévoit que le montant de la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération sera fixé chaque année par voie d'avenant, au vu du bilan d'activité de l'exercice précédent.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux

Délibération n° DEL_CC2026_238 du 29/09/2026

territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Santé Politique de la ville Petite enfance du 09/09/2026

Déport de Chloé ALIBERT

Le Conseil Communautaire :

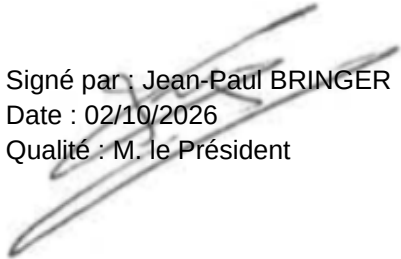
- APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 conclue avec l'École de la Deuxième Chance Sud Auvergne, annexée à la présente délibération,
- FIXE à 35 000 € le montant de la subvention de fonctionnement versée à l'École de la Deuxième Chance Sud Auvergne, au titre de l'année 2026, en application de la dite convention,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ainsi que les éventuels avenants annuels.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 239

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Avenant n°2 au Contrat de Ville : signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration pour l'année 2026
----------------	---

Rapporteur : Mathilde BOURGIN-COFFY

Vu le contrat de ville 2024-2023 "engagements quartiers 2030" signé le 13 mai 2024 portant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Vu les ambitions partagées entre tous les partenaires et leurs engagements formalisés dans le contrat de ville 2024-2030 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025/262 du 30/09/2025 autorisant le Président à signer l'avenant au contrat de ville valant CTAI à compter de sa signature jusqu'au terme du contrat de ville, soit une période de 5 ans jusqu'au 31/12/2030 ;

Vu le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), conclu en date du 20 novembre 2025 entre l'État et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2026/191 du 09/06/2026 autorisant le Président à déposer un dossier de candidature au titre du CTAI pour l'année 2026 ;

L'avenant n°2 au Contrat de ville valant Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), présenté en annexe, s'inscrit dans la continuité de la politique nationale d'accueil et d'intégration des primo-arrivants et bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et répond aux enjeux identifiés dans le contrat de ville 2024-2030 «Engagements Quartiers 2030».

Les parties signataires de l'avenant s'engagent à favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants (EPA) en situation régulière – dont les Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) et les Bénéficiaires d'une Protection Temporaire (BPT) – par l'intermédiaire des actions qui seront programmées annuellement et validées lors des instances de pilotage et de suivi de la politique de la ville.

Pour cette deuxième année, les actions proposées s'inscrivent dans les axes suivants :

1. Appropriation des principes de la République et des usages de la société française (laïcité, égalité femmes hommes, citoyenneté, parentalité) ;
2. Apprentissage du français et apprentissage du français à visée professionnelle ;
3. Amélioration de l'accès aux droits et aux dispositifs de santé par le sport.

La Communauté d'agglomération mobilise des financements à hauteur de 26 000 € dans le cadre de son enveloppe annuelle « Politique de la Ville » pour l'année 2026. L'État contribue à hauteur de 30 000 € pour cette deuxième année.

L'avenant n°2 valant CTAI, annexé au contrat de ville, prolonge la durée de validité d'un an supplémentaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Santé Politique de la ville Petite enfance du 09/09/2026

Le Conseil Communautaire :

Délibération n° DEL_CC2026_239 du 29/09/2026

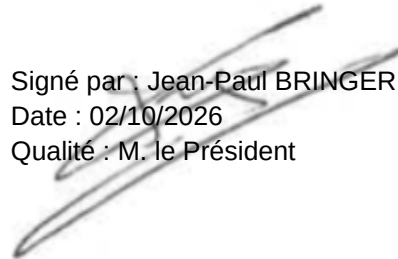
- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 valant Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration pour l'année 2026, annexé à la présente délibération,
- APPROUVE la contribution financière de l'État d'un montant de 30 000 € pour l'année 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 240

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Madame Chloé ALIBERT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur André CLASTRE, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Délibération n° DEL_CC2026_240 du 29/09/2026

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Contrat de Ville : subventions 2026 au titre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
----------------	--

Rapporteur : Mathilde BOURGIN-COFFY

Vu le contrat de ville 2024-2023 "engagements quartiers 2030" signé le 13 mai 2024 portant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Vu les ambitions partagées entre tous les partenaires et leurs engagements formalisés dans le contrat de ville 2024-2030 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025/262 du 30/09/2025 autorisant le Président à signer l'avenant au contrat de ville valant CTAI à compter de sa signature jusqu'au terme du contrat de ville, soit une période de 5 ans jusqu'au 31/12/2030 ;

Vu le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), conclu en date du 20 novembre 2025 entre l'État et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026/191 du 09/06/2026 autorisant le Président à déposer un dossier de candidature au titre du CTAI pour l'année 2026 ;

Considérant que la candidature de la Communauté d'agglomération a été retenue pour l'année 2026, qu'elle fera l'objet de la signature d'un avenant n°2 du Contrat de Ville et que l'État versera une participation à hauteur de 30 000 € ;

Considérant que le CTAI 2026 s'articule autour des trois axes suivants :

1. Appropriation des principes de la République et des usages de la société française (laïcité, égalité femmes hommes, citoyenneté, parentalité) ;
2. Apprentissage du français et apprentissage du français à visée professionnelle ;
3. Amélioration de l'accès aux droits et aux dispositifs de santé par le sport.

Considérant que, dans le cadre de l'appel à projets CTAI 2026, la Communauté d'agglomération et l'État (DDETS-PP) ont souhaité soutenir les initiatives portées par les acteurs locaux contribuant à la mise en œuvre de ces orientations ;

Considérant que les projets présentés ont fait l'objet d'une instruction au regard de leur adéquation avec les objectifs du CTAI, de leur inscription dans les orientations du Contrat de ville, de leur impact attendu sur les publics bénéficiaires et de leur complémentarité avec les dispositifs existants ;

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

Porteur de projet	Axe	Titre de l'action	Autofinancement ou autres cofinancements	Montant BOP104 crédits État	Montant BOP147 crédits État	Montant Agglo du Puy-en-Velay	TOTAL
FOL 43 JUSTICE PARTAGE ET	Appropriation des principes de la République et des usages de la société française	Aller vers, vivre ici / VRL	2 520,00 €	3 736,00 €		6 344,00 €	12 600,00 €
FOL 43 JUSTICE PARTAGE DAHLIR ET	Amélioration de l'accès aux droits et aux dispositifs de santé par le sport	Aller vers, vivre ici / Santé	2 200,00 €	4 800,00 €		4 000,00 €	11 000,00 €

FOL 43 JUSTICE ET PARTAGE CÔTÉ PARENTS (UDAF)	Appropriation des principes de la République et des usages de la société française	Aller vers, vivre ici / Parentalité	414,00 €	1 000,00 €		656,00 €	2 070,00 €
GRETA	Apprentissage du français et apprentissage du français à visée professionnelle	Explorateurs de la ville	3 750,00 €	5 000,00 €		10 000,00 € (déjà versé)	18 750,00 €
GRETA FIT	Apprentissage du français et apprentissage du français à visée professionnelle	Atelier linguistique vers le français	3 996,00 €	15 464,00 €	5 536,00 €	5 000,00 €	29 996,00 €
TOTAL			12 880,00 €	30 000,00 €	5 536,00 €	26 000,00 €	74 416,00 €

Il vous est proposé de valider les subventions supérieures à 5 000 € comprises dans le tableau ci-dessus, soit un montant total de 21 808 €.

Pour information, une décision du Président a été prise pour valider les subventions du CTAL inférieures ou égales à 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Santé Politique de la ville Petite enfance du 09/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les montants des subventions de plus de 5 000 € proposées ci-dessus au titre de l'avenant n°2 du Contrat de Ville valant Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration, soit un total de 21 808 €.

- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions correspondantes pour le compte de l'État et de la Communauté d'agglomération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 241

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Aire de grand passage : tarification spécifique pour l'accueil des professionnels forains
----------------	---

Rapporteur : Mathilde BOURGIN-COFFY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu la délibération n°72 du 12 décembre 2024 fixant les tarifs applicables sur l'aire de grand passage gérée par la Communauté d'agglomération,

Considérant que la Communauté d'agglomération gère l'aire de grand passage située sur le territoire de la commune du Puy-en-Velay ;

Considérant qu'à ce jour, l'accueil des forains sur cette aire, à l'occasion de la fête foraine, s'effectue selon le tarif applicable aux grands passages, soit un forfait de 30 € par semaine comprenant l'emplacement, la gestion des déchets, l'eau et l'électricité ;

Considérant que ce tarif ne reflète pas les coûts réels de consommation générés par l'accueil des forains, en particulier au titre de l'électricité, de l'eau et des équipements spécifiques liés à leur installation ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'instaurer une tarification spécifique aux professionnels forains, distincte de celle applicable aux grands passages et d'en fixer les modalités d'application ;

Le calcul du forfait par caravane, comprenant l'électricité, l'eau, la gestion des déchets et l'emplacement, a été établi à 10 €/jour.

Le forfait sera payable à l'avance, dès l'installation, pour une durée de 7 jours de stationnement et systématisé chaque début de semaine pendant toute la durée du séjour.

En cas de départ ou d'arrivée d'un forain en cours de semaine, un remboursement sera réalisé au prorata de la durée de stationnement non utilisée en fin de séjour.

Enfin, une caution d'un montant de 500 € sera demandée à l'installation et rendue à l'issue du séjour sous réserve du respect du règlement intérieur.

Cette tarification spécifique est applicable aux professionnels forains accueillis sur l'aire de grand passage dans le cadre de la fête foraine du Puy-en-Velay.

Elle est strictement limitée à cette opération et ne constitue pas une modification permanente de la grille tarifaire applicable à l'aire de grand passage.

Enfin, un courrier d'information sera adressé à l'ensemble des forains accueillis sur l'aire afin de leur présenter cette évolution tarifaire applicable à compter du 1^{er} octobre 2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Santé Politique de la ville Petite enfance du 09/09/2026

Le Conseil Communautaire :

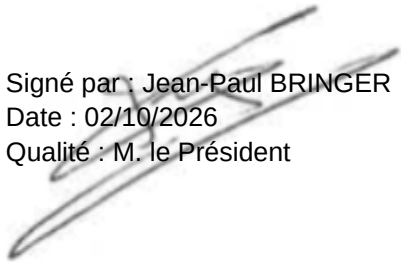
- DÉCIDE d'instaurer, à compter du 1er octobre 2026, une tarification spécifique applicable à l'accueil des professionnels forains sur l'aire de grand passage, se substituant, pour cette catégorie d'usagers, au tarif « grand passage » précédemment appliqué,
- FIXE
 - un forfait « professionnels forains » de 10 €/jour, comprenant l'emplacement, l'eau, l'électricité et la gestion des déchets,
 - ainsi qu'une caution de 500 €,
- VALIDE les modalités de paiement et de remboursement du forfait comme définies ci-dessus,
- CHARGE le Président, ou son représentant dûment habilité, de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document afférent.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 242

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Délibération n° DEL_CC2026_242 du 29/09/2026

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Musée Crozatier / Exposition L'Excellence à la française : convention de mécénat avec le Crédit Agricole Loire-Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Mathilde MOUCHON-SICARD

Du 6 juin 2026 au 3 janvier 2027 se tient au musée Crozatier l'exposition *L'Excellence à la française*, en partenariat avec le Mobilier national.

Dans ce cadre, le service Patrimoine cherche à développer des soutiens avec des partenaires, qu'ils soient privés ou publics.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, fortement ancrée sur le territoire des départements de la Loire et de la Haute-Loire et désirant contribuer à l'attractivité et au développement culturel de son territoire, a souhaité s'associer à l'exposition en apportant son soutien financier à hauteur de 5 000 € à la Communauté d'agglomération.

La convention ici annexée définit les conditions et modalités du mécénat entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire et la Collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- | | |
|------------|--|
| - APPROUVE | Le projet de convention de mécénat entre la Communauté d'agglomération et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, au titre de l'exposition <i>L'Excellence à la française</i> , |
| - AUTORISE | Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier. |

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 243

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Luidgi GRANGEON Développement touristique et territoriale

Objet :	Fonds de concours d'investissement (sport et tourisme) - Modification du guide
----------------	--

Rapporteur : Valérie BELLUT

Par délibération du 22 juin 2023, la Communauté d'agglomération a instauré un guide des fonds de concours pour les communes de moins de 1 000 habitants, conformément aux dispositions de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux libertés et responsabilités locales. Par délibération du 7 mars 2024, ce guide a été modifié une première fois, car les critères d'éligibilité étaient jugés trop restrictifs.

Les communes concernées ont encore de réelles difficultés à candidater au dispositif fonds de concours. Si bien que les crédits ne sont pas totalement consommés et le dispositif ne remplit pas sa fonction d'appui aux projets communaux.

Après consultation de nos communes, il a été identifié certaines pistes d'évolution de ce règlement, afin de le rendre plus accessible et opérationnel.

Il est ainsi proposé des ajustements au règlement des fonds de concours d'investissement, afin de permettre aux communes d'en bénéficier. Pour mémoire, le budget accordé par la Communauté d'agglomération en 2024,25,26 était de 200 000 €/an, équitablement réparti entre les projets sportifs et touristiques.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Une révision du seuil de population de la commune pouvant déposer un dossier, en passant cette jauge de moins de 1 000 habitants à moins de 1 500 habitants (référence DGF) ;
- Pour les projets à caractère touristique, rendre éligible les projets de restauration du petit patrimoine, situés en bordure d'axes structurants d'itinérance touristique (PR, GR, parcours VTT, parcours thématiques, voies vertes...) ;
- Les projets de qualification et de sécurisation des parcours inscrits au PDIPR, notamment les travaux sur les ouvrages d'art (murs de soutènement, sécurisation éboulements de pierres, gestion des ruissellements, petit pont ou passerelles au dessus des cours d'eau...) ;
- Pour les aires de jeux, supprimer le caractère inclusif (PMR) ;
- Pour les projets à caractère sportif : rendre éligibles les projets de requalification, de rénovation ou de modernisation d'équipements sportifs, sans référence à la non utilisation ou au non entretien.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le guide modifié d'attribution des fonds de concours d'investissement (sport et tourisme).

<u>VOTE :</u>	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_243-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Paul Bringer, the President mentioned in the text.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 244

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Wilfried MASSON Développement touristique et territoriale

Objet :	Convention de partenariat Via Fluvia : approbation de l'avenant n°1
----------------	---

Rapporteur : Valérie BELLUT

Les EPCI membres de l'Entente Via Fluvia, véloroute entre Loire & Rhône, se sont collectivement engagés via une convention de partenariat, pour développer conjointement un plan d'actions d'animation et de communication de la Via Fluvia. Cette dernière arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Aussi, lors de la conférence de l'Entente intercommunale Via Fluvia du 23 juin 2026, les EPCI partenaires ont souhaité une continuité des actions durant l'année 2027, bien que les modalités des futurs financements ne sont pas connues à ce jour. Les actions seront donc provisoirement financées par les six EPCI en autofinancement, dans l'attente d'éventuels appels à projets. Si des financements sont obtenus en 2027, une nouvelle convention viendra adapter le plan de financement.

Grâce au reliquat du plan Massif Central 2024-2026, et à un plan de réduction des dépenses, le montant de la participation maximale de chaque EPCI, restera équivalent, soit 14 372 € TTC au lieu de 14 396,76 € TTC, précédemment.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

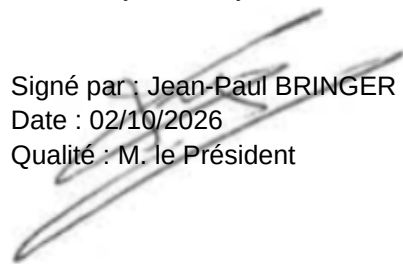
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat « Actions d'animation et de communication pour le projet Via Fluvia, véloroute entre Loire et Rhône,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant, et effectuer toutes les démarches afférentes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 245

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Caroline BARRE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Délibération n° DEL_CC2026_245 du 29/09/2026

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Signature d'une convention de partenariat d'intérêt général et d'une convention d'achat de prestations de services avec la SAS Le Puy-en-Velay FC
----------------	---

Rapporteur : Xavier RIFFARD

Le sport constitue un levier majeur de développement territorial, de cohésion sociale et d'attractivité. Au-delà de la pratique sportive, il participe à l'éducation des jeunes, à l'inclusion des publics fragiles, à la promotion de la santé et au rayonnement du territoire.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay met en oeuvre une politique ambitieuse en faveur du développement des activités physiques et sportives, notamment par la gestion d'équipements sportifs communautaires, le soutien aux associations et à l'organisation d'événements sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, le club Le Puy-en-Velay FC, par l'intermédiaire de sa société sportive, occupe une place particulière dans l'écosystème sportif local. Son évolution au niveau national en championnat de Ligue 3 lui confère une visibilité dépassant largement le cadre communal et constitue un vecteur de promotion du territoire communautaire. Par son implantation locale, la mobilisation de ses éducateurs et sa capacité à intervenir auprès de différents publics, le club contribue également à la diffusion des valeurs du sport et au renforcement du lien social.

Le Code du sport reconnaît le caractère d'intérêt général du développement des activités physiques et sportives et prévoit que les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements puissent soutenir des sociétés sportives dans le cadre de missions précisément définies par convention. Les missions susceptibles d'être financées concernent notamment les actions d'éducation, d'intégration, de santé, de cohésion sociale et de préservation de l'environnement.

En parallèle, la Communauté d'agglomération souhaite s'appuyer sur la capacité de mobilisation et la visibilité de la SAS Le Puy-en-Velay FC pour valoriser le territoire communautaire à l'échelle nationale.

Pour cela, l'Agglomération procédera à l'achat de prestations de services, portées par la SAS Le Puy-en-Velay FC, qui pourront prendre la forme d'opérations de promotion du territoire et d'actions de communication.

Les engagements réciproques de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et de la SAS Le Puy-en-Velay FC sont encadrés par deux conventions : une convention de partenariat d'intérêt général et une convention d'achat de prestations de services, le tout pour un montant de 200 000 €.

L'ensemble des actions fera l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation au regard d'indicateurs permettant de vérifier leur réalisation effective et leur contribution aux objectifs de la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de partenariat d'intérêt général avec la SAS Le Puy-en-Velay FC,
- APPROUVE la convention d'achat de prestations de services auprès de la SAS Le Puy-en-Velay FC,

Délibération n° DEL_CC2026_245 du 29/09/2026

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat d'intérêt général avec la SAS Le Puy-en-Velay FC et la convention d'achat de prestations de services.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 246

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Caroline BARRE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Délibération n° DEL_CC2026_246 du 29/09/2026

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Association Le Puy-en-Velay FC : convention d'objectif et de financement
----------------	--

Rapporteur : Xavier RIFFARD

L'association Le Puy-en-Velay Football Club constitue un acteur majeur de la vie sportive locale en développant une pratique du football ouverte à tous les publics. Elle assure des missions d'intérêt général qui concourent à la politique sportive de l'Agglomération, notamment en faveur de la jeunesse, de l'accès au sport pour tous, de la pratique féminine et de la formation des licenciés.

À travers son école de football, l'association accompagne de nombreux jeunes dans leur apprentissage sportif et citoyen, en s'appuyant sur un encadrement structuré et des actions éducatives reconnues. Elle développe également une politique volontariste en faveur du football féminin, contribuant à la diversification de l'offre sportive sur le territoire et à la promotion de l'égalité d'accès à la pratique sportive.

Par ailleurs, l'association participe à l'animation de la vie locale, à l'organisation de manifestations sportives et au renforcement du lien social, conformément aux orientations de la politique sportive communautaire

Afin de soutenir ces missions associatives, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 €.

La subvention dépassant le seuil de 23 000 €, conformément à la réglementation en vigueur (loi du 12 avril 2000 et décret d'application du 6 juin 2001), une convention de financement et de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de contrôle par l'Agglomération doit être signée.

Le Conseil Communautaire :

- ACCORDE à l'association « Le Puy-en-Velay Football Club » une subvention de 50 000 € pour la saison sportive 2026/2027,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et de financement à passer entre la Communauté d'agglomération et l'association « Le Puy-en-Velay Football Club », jointe à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 78

Contre : 1

Maryse POURRAT

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_246-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Paul Bringer, the President mentioned in the text.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 247

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Sigrid CHILE Développement durable

Affaire suivie par : Geoffroy GROLL

Objet :	Renouvellement éclairage public parking Centre Aqua Passion - commune Lavoûte sur Loire : autorisation de confier les travaux au syndicat d'énergies de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Des travaux de rénovation de l'éclairage public doivent être réalisés quartier des Longes sur la commune de Lavoûte-sur-Loire. Un avant projet de ces travaux a été proposé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 9 470,12 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération une participation de 55 %, soit :

$$9\,470,12\text{ €} \times 55\% = 5\,208,57\text{ €}.$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux de rénovation de l'éclairage public parking Centre Aqua Passion commune de Lavoûte-sur-Loire, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement des dépenses à 5 208, 57 € et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du comptable public du Syndicat Départemental d'Énergies,
- INSCRIT à cet effet la somme de 5 208, 57 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_247-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Paul Bringer, the President mentioned in the text.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 248

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Sigrid CHILE Développement durable

Objet :	Micro centrale hydroélectrique de la Minoterie – Approbation de la convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité avec Enedis
----------------	--

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du seuil de la Minoterie et de création d'une micro centrale hydroélectrique à Brives-Charensac, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a sollicité Enedis afin de procéder au raccordement de l'installation de production au réseau public de distribution d'électricité.

La micro centrale hydroélectrique de la Minoterie, située 36D avenue Charles Dupuy à Brives-Charensac, présente une puissance installée de 245 kVA. La totalité de l'électricité produite a vocation à être injectée sur le réseau public de distribution. Une puissance de raccordement en soutirage de 18 kVA est également prévue.

À la suite de l'étude de la demande de raccordement, Enedis a transmis à la Communauté d'agglomération une Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une Installation de Production Hydraulique, référencée RAC-AUV-26-001231, en date du 21 juillet 2026 – disponible en pièce jointe.

Cette convention définit les conditions techniques et financières nécessaires au raccordement de la micro centrale au réseau public de distribution d'électricité.

La solution de raccordement prévoit notamment la création d'un poste HTA/BT, la création d'un départ direct en réseau basse tension, les travaux nécessaires sur le réseau HTA ainsi que la réalisation du branchement et la mise en place du dispositif de comptage.

La contribution financière mise à la charge de la Communauté d'agglomération pour la réalisation des ouvrages de raccordement s'établit comme suit :

- Montant HT : 41 698,40 € ;
- TVA à 20 % : 8 339,68 € ;
- Montant total TTC : 50 038,08 €.

Cette contribution comprend les ouvrages relatifs au branchement et au dispositif de comptage, au réseau basse tension, à la création du poste HTA/BT et au réseau HTA.

Conformément aux dispositions de la convention, aucun acompte n'est demandé à sa signature. Le montant de 50 038,08 € TTC sera réglé à Enedis à l'achèvement des travaux et avant la mise à disposition du raccordement, à réception de la facture.

La Communauté d'agglomération devra par ailleurs adresser à Enedis un ordre de service pour la réalisation des travaux. Le délai prévisionnel indiqué par Enedis pour la mise à disposition des ouvrages de raccordement relatifs aux réseaux BT, HTA et au poste HTA/BT est de 13 mois à compter de la signature de la convention (il est prévu d'être livré en janvier 2027), sous réserve notamment de la réalisation par la Communauté d'agglomération des aménagements de génie civil nécessaires au raccordement (déjà réalisé sur la place du 8 mai).

Il convient donc d'approuver cette convention afin de permettre la réalisation du raccordement électrique nécessaire à la mise en service de la micro centrale hydroélectrique de la Minoterie.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Délibération n° DEL_CC2026_248 du 29/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Convention de Raccordement Directe au Réseau Public de Distribution Basse Tension de la micro centrale hydroélectrique de la Minoterie, référencée RAC-AUV-26-001231, établie par Enedis en date du 21 juillet 2026,
- APPROUVE la contribution financière correspondante d'un montant de 41 698,40 € HT, soit 50 038,08 € TTC, dans les conditions prévues par ladite convention,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de raccordement avec Enedis,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à émettre et transmettre à Enedis l'ordre de service nécessaire au lancement des travaux de raccordement, conformément aux dispositions de la convention,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 249

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet :	Rapport annuel 2025 de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : communication
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Le rapport annuel 2025 de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération (RTCA) est établi chaque année pour être soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Après présentation, il vous est donc proposé de prendre acte de ce rapport.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

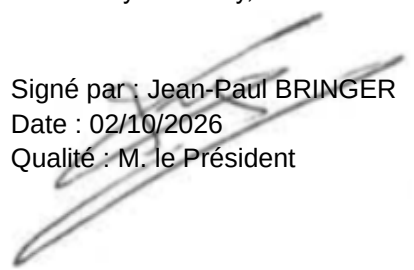
- PREND ACTE du rapport annuel 2025 de la RTCA.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 250

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Nelly PORTAL Mobilités et Déplacements

Objet :	Commercialisation des produits multimodaux "Combinés TER+TUDIP"- conventions intervenues entre la SNCF VOYAGEURS et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : avenant n°2
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La SNCF Voyageurs et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont signé le 15 septembre 2021 une convention relative à la commercialisation des produits multimodaux combinés TER+TUDIP pour 3 ans, l'avenant n°1 prolongeant la durée de 3 ans a été signé le 18 avril 2025.

Cette interopérabilité permet à tous les usagers des transports publics de bénéficier d'un service homogène sur l'intégralité du territoire régional.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay propose ainsi une tarification multimodale avec le réseau TER par un titre de transport dénommé TER+TUDIP ouvert aux usagers abonnés tout public et aux jeunes de moins de 26 ans.

Les usagers précités pourront utiliser de façon combinée le réseau TER et les transports publics de la Communauté d'agglomération en bénéficiant d'une réduction de 20 % sur l'abonnement mensuel Actif et Jeune.

L'avenant n°2 entrant en vigueur au 1^{er} septembre 2026 a pour objet de modifier les modalités de facturation de commissions, et de prolonger la validité de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2030.

Ainsi chaque partie reversera, sur la base d'un décompte, l'intégralité des montants TTC de la part des produits vendus qui revient à l'autre partie.

En contrepartie de la vente des titres de transport de la gamme multimodale « TER + TUDIP », chaque partie percevra une commission de distribution qui s'élève à 3,5 % du montant TTC vendu pour l'autre partie. Cette commission est soumise au taux de TVA de 10 % et fera l'objet d'une facturation distincte.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la SNCF Voyageurs pour la commercialisation des produits combinés TER+TUDIP.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_250-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Bringer', written over the printed name and date.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 251

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Thomas PRALONG Ressources humaines

Objet :	Personnel : Modification du tableau des emplois
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. De la même manière, il revient au Conseil Communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

En premier lieu, afin de tenir compte d'évolutions de postes, il est proposé de modifier les grades cibles des emplois suivants :

- l'emploi n°4 de Chargé de médiation communication et projets culturels au sein du service Actions et équipements culturels, en indiquant que cet emploi peut aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe ;
- l'emploi n°216 de Chargé de mission collecte sélective et déchetterie au sein du service Collecte et traitement des déchets, en indiquant que cet emploi peut aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur ;
- l'emploi n°233 d'Agent exploitation assainissement au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement, en indiquant que cet emploi peut aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.
- l'emploi n°410 de Gestionnaire comptable au sein du Musée, en indiquant que cet emploi peut aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché.

En deuxième lieu, en raison d'une réorganisation au sein de l'Atelier des arts suite au départ à la retraite de la médiathécaire qui occupait un emploi à temps complet, il est proposé de créer, d'une part, l'emploi n°683 de Médiathécaire à temps non complet (23/35). Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'assistant de conservation, assistant de conservation principal de 2ème classe, assistant de conservation principal de 1ère classe.

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine.

Par ailleurs il convient de créer l'emploi n°684 d'Enseignant d'accordéon diatonique et cornemuse à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'assistant d'enseignement artistique, assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Ainsi, les emplois n°131 et 661 pourront être supprimés après avis du Comité social territorial.

En troisième lieu, il est proposé de créer l'emploi n°685 de Gestionnaire santé et sécurité au travail au sein du service Ressources humaines, poste occupé depuis plusieurs années par un agent contractuel. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe.

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

En quatrième lieu, il convient de créer au sein du service Commande publique l'emploi n°686 de Gestionnaire de marchés publics, en vue de renforcer le service suite à un départ en mutation, non pourvu jusqu'à présent. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe.

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Ainsi, l'emploi n°163 pourra être supprimé après avis du Comité social territorial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la modification des modalités des emplois suivants :
 - les grades cibles de l'emploi n°4 de chargé de médiation communication et projets culturels,
 - les grades cibles de l'emploi n°216 de chargé de mission collecte sélective et déchetterie,
 - les grades cibles de l'emploi n°233 d'agent exploitation assainissement,
 - les grades cibles de l'emploi n°410 de gestionnaire comptable au sein du Musée.
- APPROUVE la création des emplois suivants :
 - l'emploi n°683 de médiathécaire à temps non complet (23/35),
 - l'emploi n°684 d'enseignant accordéon diatonique et cornemuse à temps complet,
 - l'emploi n°685 de gestionnaire santé et sécurité au travail à temps complet,
 - l'emploi n°686 de gestionnaire marchés publics à temps complet.
- VALIDE la proposition de recruter un agent contractuel dans l'hypothèse de l'absence de candidature statutaire satisfaisante sur les postes de médiathécaire, enseignant d'accordéon diatonique et cornemuse, de gestionnaire santé et sécurité au travail et de gestionnaire marchés publics.

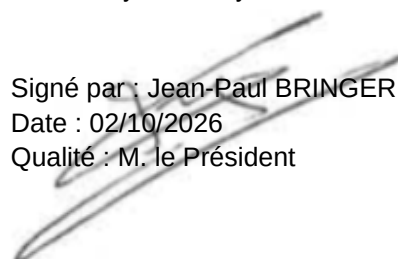
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 252

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Thomas PRALONG Ressources humaines

Objet :	Personnel : mises à disposition
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

Madame Murielle BONGIRAUD, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à disposition du Syndicat mixte du Pays du Velay pour assurer des missions de comptabilité pour le compte de l'établissement précité. A ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 5 % de son temps de travail sur la période allant du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2026.

Monsieur Jonas GORY, agent de la Commune de Vazeilles-Limandre, est mis à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour assurer des missions d'exploitation Eau et Assainissement, au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 15 juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2027. À ce titre, il est mis à disposition pour une quotité de 30 % de son temps de travail.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les périodes correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de Madame Murielle BONGIRAUD et de Monsieur Jonas GORY, selon la quotité et les modalités décrites ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 253

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : tableau des emplois de la Direction de l'eau et de l'assainissement
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En raison d'une mobilité d'un fonctionnaire, il est nécessaire de créer l'emploi n°12 d'assistant de gestion comptable à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe III de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

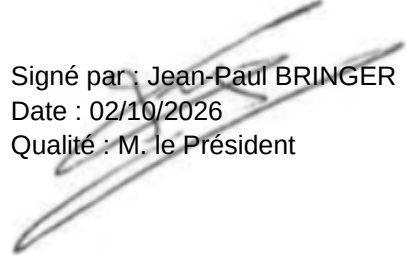
- APPROUVE la création de l'emploi n° 12 d'assistant de gestion comptable à temps complet.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 254

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Thomas PRALONG Ressources humaines

Objet :	Personnel : mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (prenant en compte la réforme des emplois administratifs supérieurs de direction)
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a révisé le régime indemnitaire applicable dans la collectivité, en instaurant notamment de nouveaux groupes de fonctions.

La réforme de l'encadrement supérieur territorial, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026, repose sur trois textes majeurs :

- la modification du statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,
- la refonte des règles applicables aux emplois fonctionnels de direction des collectivités territoriales,
- la création d'un nouveau régime indemnitaire, propre aux emplois administratifs supérieurs de direction des collectivités et établissements publics locaux assimilés de plus de 40 000 habitants, harmonisé avec celui des emplois supérieurs de l'État.

Cette réforme transpose dans la fonction publique territoriale les principes adoptés pour la haute fonction publique de l'État en 2023 et en harmonise les structures indiciaires, les règles de carrière, les dispositifs de mobilité et les régimes indemnitaires.

De plus, la réforme supprime le bénéfice de la Nouvelle Bonification indiciaire (NBI) et de la prime de responsabilité aux agents concernés par le nouveau régime indemnitaire.

Le régime indemnitaire repose sur deux parts, l'une tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE), l'autre liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA).

Les plafonds applicables à la fonction publique territoriale sont les mêmes que ceux fixés pour l'État. Ils s'appuient sur les arrêtés du 23 novembre 2022 qui définissent les montants maximaux des deux parts du régime indemnitaire et sont applicables aux administrateurs territoriaux et aux emplois supérieurs de direction.

En application de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2026, les emplois fonctionnels existants dans la collectivité sont classés dans les niveaux suivants :

- Directeur général des services : groupe 3 ;
- Directeur général adjoint des services : groupe 4.

La collectivité doit fixer les plafonds de l'IFSE et du CIA et mettre à jour son régime indemnitaire en conséquence. Il est proposé d'adopter les montants plancher et plafond suivants :

Fonction	Niveau	IFSE base groupe annuelle	IFSE maximale annuelle	CIA maximal annuel
Directeur général des services	Niveau 3	25 000 €	77 000 €	200 €
Directeur général adjoint	Niveau 4	25 000 €	63 000 €	200 €

En conséquence, le tableau des groupes de fonction de régime indemnitaire est modifié. Le groupe "A1 - Catégorie A - Direction générale", est remplacé par les modalités décrites ci-dessus.

Délibération n° DEL_CC2026_254 du 29/09/2026

Les autres modalités d'attribution de l'IFSE et du CIA sont les mêmes que celles prévues par la délibération cadre du RIFSEEP du 14 décembre 2023.

L'annexe 2 de la délibération du 14 décembre 2023 est ainsi réactualisée.

ANNEXE 2 (groupes de fonctions I.F.S.E.)			
CATEGORIE	GROUPE DE FONCTIONS I.F.S.E.	MONTANT ANNUEL BRUT BASE GROUPE	MONTANT ANNUEL BRUT MAXI GROUPE (1)
A	A1A CATÉGORIE A - DIRECTION GENERALE - NIVEAU 3	25 000 €	77 000 €
	A1B CATÉGORIE A - DIRECTION GENERALE - NIVEAU 4	25 000 €	63 000 €
	A2 CATÉGORIE A - DIRECTION GENERALE ADJOINTE - DIRECTION PÔLE	12 000 €	35 000 €
	A3 CATÉGORIE A - DIRECTION DE SERVICE AVEC ENCADREMENT	10 000 €	19 480 €
	A4 CATÉGORIE A - ADJT AU CHEF DE SERVICE - HAUTE TECHNICITÉ - EXPERTISE	8 500 €	14 000 €
	A5 CATÉGORIE A	7 000 €	12 000 €
B	B1 CATÉGORIE B - RESP. SERVICE et ADJOINT - RESP. SECTEUR	7 500 €	14 000 €
	B2 CATÉGORIE B - RESP ÉQUIPE - MAÎTR COMPÉT RARE - EXPERTISE	6 750 €	14 000 €
	B3 CATÉGORIE B - SPECIALISATION	6 000 €	10 000 €
	B4 CATÉGORIE B	5 250 €	7 500 €
C	C1 CATÉGORIE C - RESP.D'ÉQUIPE	4 250 €	11 340 €
	C2 CATÉGORIE C - HAUTE TECHNICITÉ	4 000 €	11 340 €
	C3 CATÉGORIE C - SPECIALISATION	3 700 €	6 000 €
	C4 CATÉGORIE C	3 300 €	4 500 €

(1) montant possiblement inférieur selon le plafonnement lié au cadre d'emplois de l'agent et/ou à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service

Le CST a donné un avis favorable le 3 septembre 2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de modifier le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (prenant en compte la réforme des emplois administratifs supérieurs de direction de la fonction publique territoriale) dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération, à compter du 1er octobre 2026.
- RAPPELLE que l'autorité territoriale mettra fin au versement de la NBI et de la prime de responsabilité pour les emplois supérieurs concernés.
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêté individuel, le montant afférent au régime indemnitaire individuel.
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités afférentes.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_254-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'JP Bringer', written over the printed name and date.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 255

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Syndicat mixte du Pays du Velay : désignation d'un représentant
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 22 avril 2026, a désigné 15 délégués titulaires et 7 délégués suppléants de l'Agglomération du Puy-en-Velay, pour siéger au sein de son comité syndical du Pays du Velay.

Il est apparu que Monsieur BARBE a également été désigné par le Conseil départemental pour siéger au sein de ce Comité en tant que membre suppléant.

Il convient en conséquence de procéder à une nouvelle désignation.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

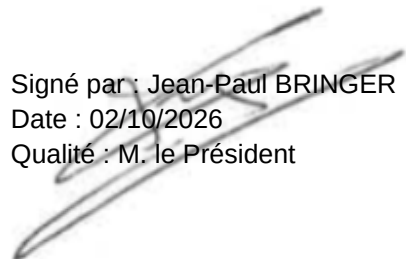
- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Madame Marielle ROCHER, membre suppléante, en lieu et place de Monsieur Rémi BARBE.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 258

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Kevin PONCHON Systèmes d'information
Affaire suivie par : Kevin Ponchon

Objet :	Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein du CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique)
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est membre fondateur du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG). À ce titre, elle participe depuis sa création au développement de cette structure ainsi qu'à l'orientation de ses services et de ses actions.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté d'agglomération bénéficie de nombreux services et ressources proposés par le CRAIG, notamment :

- l'accès à des données mutualisées et négociées à l'échelle régionale, telles que la thermographie, le cadastre solaire, les modélisations 3D ou encore la détection automatisée des places de stationnement à proximité des passages piétons,
- l'accès au Référentiel Très Grande Échelle (RTGE), fond de plan à haute résolution répondant notamment aux besoins des gestionnaires de réseaux et faisant l'objet d'une mise à jour annuelle partielle,
- la mise à disposition de données cadastrales nominatives, utilisées par les communes membres et les services de la Communauté d'agglomération,
- la possibilité de former chaque année plusieurs agents aux systèmes d'information géographique (SIG) et à l'utilisation du logiciel QGIS.

La Communauté d'agglomération contribue également au développement de nouveaux services et usages de l'information géographique, notamment à travers :

- la réflexion autour de la mise en place d'une plateforme de gestion des DT/DICT, susceptible de générer des économies et d'améliorer le suivi de ces procédures ;
- la création et l'alimentation de données sur Panoramax, solution libre et collaborative de visualisation de photographies de rues, constituant une alternative aux solutions propriétaires.

Ce partenariat est formalisé par une convention triennale, qui arrive à échéance au cours de l'année 2026 et dont le renouvellement est envisagé.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce partenariat pour la Communauté d'agglomération, de l'utilisation régulière des services proposés par le CRAIG et de la perspective de renouvellement de la convention, il apparaît opportun de désigner un élu référent chargé de représenter la collectivité auprès du CRAIG et de suivre les relations entre les deux structures.

Il vous est donc proposé de désigner un représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au sein du CRAIG.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Baptiste WAUQUIEZ en qualité de représentant de la Communauté

Délibération n° DEL_CC2026_258 du 29/09/2026

d'agglomération du Puy-en-Velay au sein du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), afin d'assurer le suivi des relations entre la collectivité et le CRAIG,

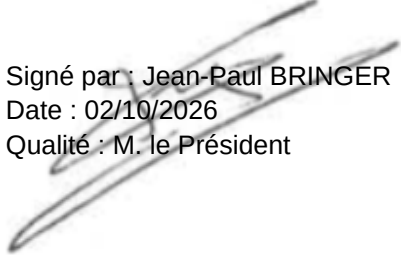
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente désignation,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 259

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Zoe TAGLIATI Systèmes d'information
Affaire suivie par : Kevin PONCHON

Objet :	Renouvellement partenariat avec le CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique) : convention financière
----------------	---

Rapporteur : André CLASTRE

La Communauté d'agglomération est un membre fondateur du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique. À ce titre, elle a contribué à son développement ainsi qu'à l'orientation de ses services et de ses actions.

Aujourd'hui, la collectivité mobilise pleinement les services proposés, notamment :

- la formation de 10 agents par an aux SIG et au logiciel QGIS,
- l'accès à des données mutualisées et négociées à l'échelle régionale (thermographie, cadastre solaire, modélisations 3D, détection automatisée des places de stationnement à proximité des passages piétons),
- l'accès à un Référentiel Très Grande Échelle, fond de plan réglementaire pour les gestionnaires de réseaux (mise à jour annuelle partielle),
- la mise à disposition des données cadastrales nominatives, utilisées par les communes et les services de l'agglomération.

De plus, elle collabore au développement de nouveaux services, tels que :

- la mise en place d'une plateforme de gestion des DT/DICT (piste d'économie),
- la création de données sur Panoramax (alternative libre et collaborative à Google Street View),

Ce partenariat est concrétisé par la signature d'une convention triennale qui arrive à son terme cette année.

Ainsi, la collectivité souhaite poursuivre ce partenariat et renouveler son adhésion pour la période 2027-2029. La participation de l'EPCI au CRAIG est calculé sur la base de 0,18 €/habitant, soit une cotisation annuelle de 15 368 €.

La cotisation annuelle couvre le fonctionnement (60 % du montant global) et l'investissement (40 % du montant global).

Le montant de la participation pourra être revu seulement à la baisse, chaque année, en fonction du résultat comptable du GIP et de l'adhésion de nouveaux adhérents.

Compte tenu des services concrets et indispensables apportés par ce partenariat, il est proposé de signer la nouvelle convention pour une durée de trois ans sur la période 2027 / 2029.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'adhésion au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), pour la période 2027-2029, pour un montant initial

Délibération n° DEL_CC2026_259 du 29/09/2026

annuel de 15 368 € qui pourra être ajustée à la baisse chaque année en fonction du résultat comptable du GIP et de l'adhésion de nouveaux adhérents,

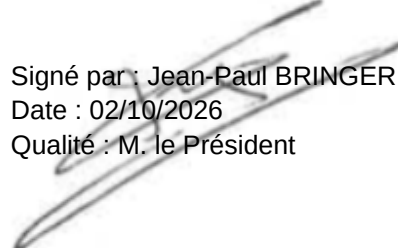
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention de partenariat du Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG),
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 260

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Frederic AURAND Commande publique

Objet :	Réalisation, fourniture et livraison de titres restaurant : attribution du contrat n°2026015
----------------	--

Rapporteur : Philippe MEYZONET

Considérant la délibération n°DEL CC2026 199 du 9 juin 2026 relative à la création d'un groupement de commandes pour l'acquisition de titres restaurant et l'approbation de la convention constitutive,

Considérant la convention constitutive pour la création d'un groupement de commandes en date du 2 juillet 2026,

Considérant que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles,

Considérant que les titres restaurant entrent dans le cadre légal des prestations d'action sociale, distinctes de la rémunération, des compléments de salaires et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir,

Considérant que le marché de fourniture des titres restaurant actuellement en vigueur arrive à échéance au 31 décembre 2026,

Considérant qu'une procédure en appel d'offres ouvert européen a été organisée avec parution d'un avis d'appel à concurrence publié au BOAMP le 21/06/26 (n°26-61049) et au JOUE le 22/06/26 (n°425819-2026),

L'accord cadre à bons de commande relatif à la réalisation, fourniture et livraison de titres restaurant est passé pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2027 avec les montants maximum suivants :

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (contrat n°2026015)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	1 840 000,00 €
Mairie du Puy-en-Velay (contrat n°2026011)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	760 000,00 €
CCAS du Puy-en-Velay (contrat n°2026004)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	152 000,00 €

3 candidats ont transmis leurs offres par voie dématérialisée.

La commission d'appel d'offre du coordonnateur (Communauté d'agglomération du Puy) s'est réunie le 4 septembre 2026 en vue d'attribuer l'accord cadre au regard des critères suivants :

Prix des prestations : 20 %
 Valeur technique : 80 %

Considérant les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 4 septembre 2026 qui a décidé d'attribuer le contrat à la société SWILE pour les prix indiqués au bordereau des prix unitaires joints à son offre, dans la limite d'un maximum de commandes fixées pour chaque membre et pour une durée de 4 ans,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres de confier l'exécution de ce contrat à la société SWILE sise 561 rue Georges Melies – 34000 Montpellier pour une durée de 4 ans et pour les montants maximum suivants :

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (contrat n°2026015)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	1 840 000,00 €
Mairie du Puy-en-Velay (contrat n°2026011)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	760 000,00 €
CCAS du Puy-en-Velay (contrat n°2026004)	
Période	Maximum HT
01/01/2027 au 01/01/2031	152 000,00 €

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat relatif à la réalisation, fourniture et livraison de titres restaurant et toutes pièces en découlant avec l'attributaire retenu par la dite Commission d'Appel d'Offres,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité pour sa part propre.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 261

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Isabelle GAFFET Commande publique

Objet :	Brives-Charensac - Création d'une micro-centrale hydroélectrique et réhabilitation du seuil de La Minoterie - lot n°1 « construction d'une micro-centrale hydroélectrique » : avenant n°1
----------------	---

Rapporteur : Philippe MEYZONET

VU le Code de la commande publique,

VU le Code des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL_CC2025_277 du 30 septembre 2025 autorisant le Président à signer un marché public de travaux alloti pour la construction d'une micro-centrale hydroélectrique et la réhabilitation du seuil de la Minoterie sur la Loire à Brives-Charensac,

VU le marché public de travaux passé avec l'entreprise CEGELEC, sise 6 rue de La Transcevenole, 43700 Brives-Charensac, pour le lot n°1 « construction d'une micro-centrale hydroélectrique » pour un montant de 2 174 640,00 € hors taxes,

CONSIDÉRANT, d'une part, un aléa technique imprévisible avec la découverte, lors de travaux de terrassement, d'une fondation en béton non répertoriée au droit de l'escalier de secours de la Médiathèque,

CONSIDÉRANT, d'autre part, plusieurs éléments techniques non identifiés lors des études de conception et apparus au cours des études d'exécution, des premiers travaux de terrassement et d'investigations complémentaires,

CONSIDÉRANT que la modification du contrat initial est nécessaire pour adapter le projet afin de garantir la bonne exécution des travaux, d'assurer la pérennité de l'ouvrage et d'optimiser les performances de la future micro-centrale,

CONSIDÉRANT que la modification ne change pas la nature globale du marché,

CONSIDÉRANT que les modifications du contrat relatives à l'aléa technique imprévisible (fondation en béton) relèvent de l'article R.2194-5 du Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT que les modifications du contrat découlant d'éléments techniques apparus au cours du début d'exécution du chantier et d'investigations complémentaires relèvent des dispositions de l'article 17 du C.C.A.P.,

Il convient de passer un avenant au marché n°A2025018-01 « Création d'une micro-centrale hydroélectrique et réhabilitation du seuil de la Minoterie à Brives-Charensac : lot n°1 « construction d'une micro-centrale hydroélectrique » afin de modifier l'article 4 « prix » de l'acte d'engagement pour porter le montant du marché de 2 174 640,00 € HT à 2 331 132,81 € HT, se décomposant comme suit :

1/ Montant des adaptations relatives à la hauteur de chute : + 87 640,81 € HT, soit + 4,03 %,

2/ Montant des adaptations relatives à la découverte de la fondation non répertoriée : + 69 041,00 € HT, soit 3,18 %.

L'avenant consiste également à porter la durée du marché de dix-huit mois à vingt mois.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Délibération n° DEL_CC2026_261 du 29/09/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 10/09/2026

Le Conseil Communautaire :

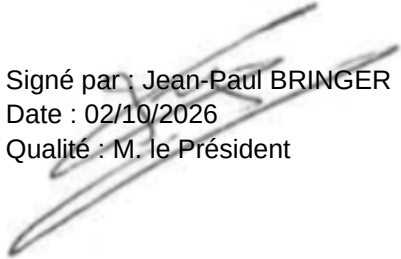
- APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°2025018-01 : création d'une micro-centrale et réhabilitation du seuil de La Minoterie à Brives-Charensac – lot 1 « construction d'une micro-centrale hydroélectrique », portant sur une revalorisation du montant et un allongement de la durée du marché,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°1 ci-annexé,
- ATTESTE que les crédits relatifs à l'exécution des travaux du présent avenant sont inscrits au budget.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 262

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Opération de requalification de l'abattoir communautaire de Polignac : demande de subventions
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay exploite dans le cadre d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) un abattoir d'animaux de boucherie multi espèces prestataire de services.

Cet outil de proximité situé dans la ZA de Bleu à Polignac, traite environ 3 000 T par an (abattage, découpe et transformation) de carcasses valorisées par divers utilisateurs positionnés à l'amont et à l'aval des filières viandes de son territoire.

Construit il y a une vingtaine d'années, cet outil, doit aujourd'hui mettre à jour la conception de ses têtes de lignes d'abattage des porcins et des ovins, de manière à progresser en matière de respect des attentes actuelles en lien avec la protection animale.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est accompagnée par un Assistant technique à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé dans le domaine des abattoirs d'animaux de boucherie.

L'opération consiste en :

- le remplacement des équipements des stabulations, d'amenée, de contention et d'étourdissement des porcins,
- le remplacement des équipements des stabulations, d'amenée et de contention des ovins-caprins,
- la mise en place d'un équipement de manutention aérienne pour la gestion des animaux accidentés,
- l'acquisition d'équipements d'abattage spécifiques (finition des porcs et éviscération des bovins),
- le contrôle technique des équipements,
- les travaux bâtimentaires correspondants.

Le coût hors taxes prévisionnel de l'opération, y compris l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage, s'élève à 715 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant HT	Taux
Région CPER 2021-2027	514 800 €	72,00 %
Département CPER 2021-2027	57 200 €	8,00 %
Communauté d'Agglomération	143 000 €	20,00 %
Total des dépenses HT	715 000 €	100,00 %

La part restant à la charge de la Communauté d'Agglomération s'élève à 143 000 hors taxes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

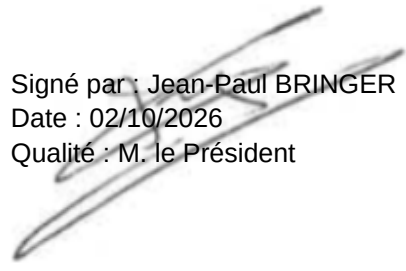
- VALIDE le programme de renouvellement d'équipements spécifiques d'abattage au sein de l'abattoir de Polignac,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 263

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet : Élaboration du projet de territoire 2026-2036 : demande de subvention DETR 2026

Rapporteur : Roland LONJON

Suite aux élections d'avril 2026, la Communauté d'agglomération s'engage dans l'élaboration d'un nouveau projet de territoire sur la période 2026-2036.

Le projet de territoire a pour objectif de doter la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay d'une feuille de route stratégique et opérationnelle, qui permette de partager une ambition commune, de renforcer la cohérence de l'action publique et d'identifier les actions prioritaires.

Pour ce faire, une mission d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire 2026-2036 a été confiée au cabinet INDIGGO.

Dans le cadre de la DETR 2026 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et notamment au titre de l'ingénierie des projets territoriaux, cette mission peut bénéficier d'un financement de l'État.

Le coût TTC prévisionnel de l'opération s'élève à 54 600 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant TTC	Taux
ETAT DETR 2026	43 680 €	80,00 %
CAPEV	10 920 €	20,00 %
TOTAL des dépenses TTC	54 600 €	100,00 %

La part restant à la charge de la Communauté d'agglomération s'élèverait à 10 920 € TTC.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la mission d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire 2026-2036,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260929-DEL_CC2026_263-DE

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER

Date : 02/10/2026

Qualité : M. le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Paul Bringer, is written over the printed name and date.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 264

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet : Intempéries du 25 juillet 2026 : demande de subvention ETAT - DSEC 2026

Rapporteur : Roland LONJON

Suite aux intempéries de grande ampleur du 25 juillet 2026, la Communauté d'agglomération va procéder à des travaux de remise en état de ses infrastructures.

Les biens, recensés à ce jour concernent les secteurs suivants, notamment les infrastructures et voiries, les biens annexes et les réseaux de distribution et sont détaillés comme suit :

Détail des dépenses intempéries du 25/07/2026	Montant en HT
1. Infrastructures routières et ouvrages d'art	
Infrastructure routière - voirie	65 912,00 €
Curage – nettoyage - enlèvement des embâcles	58 525,00 €
Affaiblissement des talus	800,00 €
Ouvrages d'art	125 000,00 €
2. Biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation	
Sécurisation de la circulation – trottoirs	26 084,00 €
3, Travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau	
Végétation - remise en état des talus	25 513,00 €
Sous total hors budget Assainissement	301 834,00 €
4. Réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (DEA)	
Réseaux et ouvrages divers	14 666,00 €
Sous total budget Assainissement	14 666,00 €
Total général	316 500,00 €

Le coût hors taxes de l'opération s'élèverait à **316 500,00 € HT**.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT – Dotation de Soutien aux Évènements Climatiques	253 200,00 €	80 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	63 300,00 €	20 %
Total des dépenses en HT	316 500,00 €	100 %

La part restant à la charge de la Communauté d'agglomération s'élève à 63 300 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Délibération n° DEL_CC2026_264 du 29/09/2026

Le Conseil Communautaire :

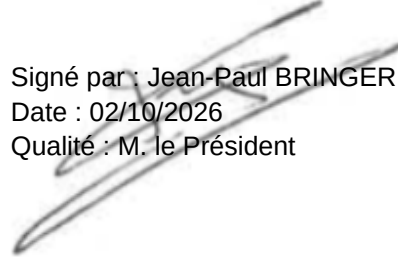
- ADOPTE le principe de réalisation des travaux et de la remise en état des infrastructures de la Communauté d'agglomération,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 265

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Franck BRUN Finances

Objet :	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : modalités de répartition pour 2026
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Le FPIC, mis en oeuvre à partir de 2012, met à contribution les territoires intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Depuis 2013, le montant du prélèvement est modulé en fonction du revenu par habitant.

Avec un potentiel financier agrégé par habitant de 649,86 €, soit 86,58 % du potentiel agrégé moyen national, la Communauté d'agglomération et ses communes membres, sont bénéficiaires à hauteur de 2 237 794 € au titre de l'année 2026. La répartition de droit commun entre l'EPCI et ses communes membres s'établit comme suit :

- EPCI :	1 153 260 €
- Communes membres	1 084 534 €
	2 237 794 €

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres sont possibles.

1 - Conserver la répartition de « droit commun ». Aucune délibération n'est alors nécessaire.

2 - Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 » par délibération de l'organe de l'EPCI, adoptée dans le délai de deux mois à compter de la notification de droit commun.

Dans un premier temps, le prélèvement et/ou le reversement sont répartis entre l'EPCI et ses communes membres librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun.

Dans un second temps, la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi :

- la population,
- l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal,
- le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance de potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

D'autres critères de ressources ou de charges peuvent être choisis par le Conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères est libre. Toutefois, ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30 % la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3 - Opter pour une répartition « dérogatoire libre »

Aucune règle particulière n'étant prescrite, les critères de répartition sont totalement libres. Cependant, pour cette répartition, l'organe délibérant de l'EPCI doit :

- soit délibérer à l'unanimité dans le délai de deux mois à compter de la notification de la répartition de droit commun,
- soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de l'ensemble des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI.

À défaut de délibérer dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Délibération n° DEL_CC2026_265 du 29/09/2026

PROPOSITION DE RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE EN 2026

Une nouvelle fois, il est proposé d'opter pour une répartition dérogatoire libre et de maintenir l'enveloppe des communes au même niveau que l'année précédente, soit 1 438 179 €. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération prélèvera 353 645 € sur son montant d'attribution de droit commun pour abonder cette enveloppe et reconduire pour chaque commune le montant attribué en 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- PROPOSE d'opter pour une répartition « dérogatoire libre »,
- FIXE le montant du FPIC pour l'année 2026 comme suit :

EPCI :	799 615 €
Communes membres :	<u>1 438 179 €</u>
	2 237 794 €

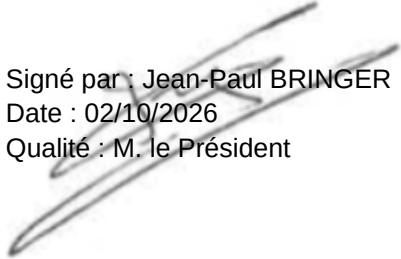
- APPROUVE la répartition entre les différentes communes membres telle que décrite ci-dessus et telle que mentionnée dans le document joint en annexe.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 266

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Franck BRUN Finances

Objet :	Modification des attributions de compensation des communes de Brives-Charensac, Espaly Saint Marcel, Le Puy-en-Velay, Saint-Germain-Laprade et Vals-près-le-Puy au titre du reversement du financement du Service Public Petite Enfance (SPPE)
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay exerce l'intégralité de la compétence « petite enfance » et assure à ce titre, le Service Public Petite Enfance (SPPE) en lieu et place de ses communes membres.

Par délibération du 28 avril 2026, le Conseil communautaire a approuvé le principe du reversement à la Communauté d'agglomération du soutien financier perçu au titre du Service Public Petite Enfance (SPPE) par les communes de Brives-Charensac, Espaly-Saint-Marcel, Le Puy-en-Velay, Saint-Germain Laprade et Vals-près-le-Puy.

Cette délibération a validé, pour chacune des cinq communes, le montant du soutien financier perçu au titre de l'année 2025 devant être reversé à la Communauté d'agglomération et a prévu que ce reversement serait opéré par une révision de leur attribution de compensation à hauteur du montant correspondant.

Les conseils municipaux des cinq communes ont, par délibérations concordantes, approuvé le reversement à la Communauté d'agglomération des montants correspondants par le biais de la révision de leur attribution de compensation.

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, et des conseils municipaux des communes membres intéressées.

Il convient en conséquence de modifier les attributions de compensation des communes concernées afin de prendre en compte le reversement du financement du SPPE selon les modalités suivantes :

Commune	AC avant révision	Reversement SPPE	AC après révision
Brives-Charensac	769 713 €	- 24 393,75 €	745 319,25 €
Espaly-Saint-Marcel	216 987 €	- 24 393,75 €	192 593,25 €
Le Puy-en-Velay	- 2 239 410 €	- 24 393,75 €	- 2 263 803,75 €
Saint-Germain Laprade	1 191 775 €	- 20 328,13 €	1 171 446,87 €
Vals-près-le-Puy	- 164 569 €	- 24 393,75 €	- 188 962,72 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la révision libre des attributions de compensation des communes concernées, au titre du financement du service public de la petite enfance, comme suit :

Commune	AC avant révision	Reversement	AC après
---------	-------------------	-------------	-----------------

Délibération n° DEL_CC2026_266 du 29/09/2026

		SPPE	révision
Brives-Charensac	769 713 €	- 24 393,75 €	745 319,25 €
Espaly-Saint-Marcel	216 987 €	- 24 393,75 €	192 593,25 €
Le Puy-en-Velay	- 2 239 410 €	- 24 393,75 €	- 2 263 803,75 €
Saint-Germain-Laprade	1 191 775 €	- 20 328,13 €	1 171 446,87 €
Vals-près-le-Puy	- 164 569 €	- 24 393,75 €	- 188 962,72 €

- **FIXE** les nouveaux montants des attributions de compensation conformément au tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 29/09/2026,
 Le Secrétaire de séance,
 ROCHER Marielle,
 Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
 Date : 02/10/2026
 Qualité : M. le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29/09/2026

Délibération n° DEL CC2026 267

Date de la
Convocation :
mercredi 23
septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Socio Culturel La Grenette, 2, place du Marchédial, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Étaient présents :

Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Véronique BELIN, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Jérôme BERARD, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Mathilde BOURGIN-COFFY, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Damien MADRIGAL, Madame Josiane COUTAREL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Pascale DONNAT, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Solange FALGON, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Martine GRENIER, Monsieur Gérard GROS, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Claude LETT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Christianne MOSNIER, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Marc PECEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Jacky ROME, Monsieur Gilbert ROUX, Madame Fanny SABATIER, Madame Armelle SAVINEL, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Denise CHOULAT, Madame Josiane VARENNE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
02/10/2026

Ont donné procuration :

Madame Chloé ALIBERT à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Blandine DELEAU FERRET à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sandra LOMBARDY à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean Claude MOREL à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Joris RIVORY à Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Alain ROBERT à Monsieur Gérard MAZOYER, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Eric VALOUR à Monsieur Gilles TEMPERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylviane BENOIST, Madame Chantal CAZETTES, Madame Céline DEBARD, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-Louis FALCON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 20 H 45

Rédacteur : Patricia MIALON Finances

Objet :	Budget principal : Décision modificative n°1
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget principal consiste à procéder à des ajustements de crédits dans les deux sections du budget entre chapitres. Elle s'équilibre globalement à 0 €.

1 – Section de fonctionnement : 0 €

Dépenses de fonctionnement : 0 €

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : 250 000 €

Il est nécessaire d'inscrire un crédit complémentaire pour la prise en charge des honoraires et frais médicaux d'un agent en situation d'invalidité suite à un accident du travail.

- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : - 250 000 €

2 – Section d'investissement : 0 €

Dépenses d'investissement : 0 €

Il est proposé de réaliser un virement de crédits entre deux opérations suivantes :

- Opération 161 « Entrées de Ville » : 20 000 €

Un crédit complémentaire est nécessaire pour finaliser l'étude urbaine de l'entrée de ville Nord-Est (Renaissance/Chadrac)

- Opération 116 « Patrimoine Agglo » : - 20 000 €

Recettes d'investissement : 0 €

Il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires pour prendre en compte les financements reçus pour les opérations suivantes :

- Opération 132 « Salle multi-activités Espaly » (Halle des Orgues) : 50 000 €

Subvention de la Région pour l'aménagement de terrains de pétanque et d'une zone pour les cibles des archers

- Opération 304 « Mise en Lumière du patrimoine » : 200 000 €

Subvention de l'État (DETR)

- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : - 250 000 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 14/09/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget principal 2026 telle que décrite ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 2
Chloé ALIBERT, Laurent JOHANNY

Signé le 29/09/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 29/09/2026

Signé par : Jean-Paul BRINGER
Date : 02/10/2026
Qualité : M. le Président

